

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Lundi 7 Février 1921

Audition de M. le Ministre des Finances.

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à quatorze heures et demie, sous la présidence de M. MILLIES-LACROIX.

(M. Paul DOUMER, ministre des Finances, prend place aux côtés de M. le Président).

M. LE PRESIDENT. Il m'est agréable de saluer à son entrée dans cette salle notre nouveau ministre des finances, dont la place est restée vide parmi nous, - notre distingué collègue M. Chéron, qui l'a si dignement remplacé, ne m'en voudra pas de le dire - et qui récemment encore, a rendu de si grands services au pays, tant ici qu'à la tribune du Sénat, où il a pris si souvent la parole pour défendre avec le plus grand talent et le plus beau courage, les idées que nous partageons tous. Nous avons la certitude qu'il mettra en pratique, au Ministère des Finances, les principes qu'il a si remarquablement exposés naguère devant la commission des finances. Toutefois, il me permettra d'exprimer le regret qu'il n'ait pu obtenir la réalisation des vœux si souvent exprimés par la Commission des Finances. Je veux parler de la suppression de certains organes gouvernementaux et administratifs, qui sont la plaie de l'administration et du gouvernement.

M. Paul DOUMER, ministre des Finances. Il n'a pas dépendu de moi que cela fût fait.

M. LE PRESIDENT. Je le reconnais et tout en maintenant mes regrets, je vous félicite. C'est sur cette parole que nous aborderons, si vous le voulez bien l'audition que vous avez bien voulu nous accorder.

Vous connaissez l'objet de cette audition. Nous regrettons que M. le Président du conseil n'ait pas pu vous accompagner. Vous m'avez fait savoir qu'il était retenu en ce moment par des devoirs de sa charge, c'est-à-dire par la préparation d'affaires très importantes qui nous causent à nous-mêmes les plus grandes préoccupations.

M. RIBOT. Il n'y en a pas de plus importante que celle pour laquelle nous sommes réunis.

M. Le PRESIDENT. J'ai eu l'honneur de vous adresser, ainsi qu'à M. le Président du Conseil, une note qui n'est pas autre chose que le résumé de l'exposé qui nous a fait M. le rapporteur général préalablement à l'examen des budgets particuliers. Cet exposé nous a causé de si grandes angoisses que nous nous sommes demandé si vraiment nous pouvions aborder l'examen du budget

par le petit côté, c'est-à-dire par l'étude des budgets particuliers, alors qu'aucune lumière n'a été portée à la Chambre des députés, soit par un rapport général, soit par une discussion générale, sur notre situation financière. Celle-ci nous apparaît d'autant plus grave aujourd'hui, que les accords de Paris ne paraissent pas apporter, de la part de nos alliés, les satisfactions qu'on aurait cru pouvoir en espérer, après les paroles prononcées il y a quelques mois par M. le Président du Conseil à la Chambre et au Sénat. Nous espérons que vous voudrez bien nous apporter quelques apaisements. Et c'est dans cette espérance que je donne maintenant, monsieur le ministre, la parole à M. le rapporteur général, afin qu'il veuille bien préciser les questions sur lesquelles nous désirons obtenir de votre part les explications nécessaires.

Monsieur le Rapporteur général, vous avez la parole.

M. HENRY CHERON, rapporteur général.- Monsieur le ministre des finances, les observations que j'ai eu l'honneur, il y a quelques jours, de présenter à la Commission, et qui ont été résumées dans la note qui vous a été adressée dès le lendemain, portaient en somme sur trois points: la situation de la trésorerie telle qu'on peut l'envisager pour 1921, la liquidation de la dette allemande et la physionomie du projet de budget qui nous est présenté pour l'exercice en cours.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, pour la bonne méthode, je reprendrai l'ordre de cette discussion, et je vous adresserai tout d'abord quelques questions sur la trésorerie. J'insisterai davantage sur la dette allemande, car c'est la grosse question qui domine tous nos débats. Mes dernières questions, enfin, seront relatives au projet de budget dont nous avons à aborder la discussion.

J'ai envisagé - je ne reprends pas le détail - la situation de la trésorerie pour 1921 avec les chiffres suivants :

charges: 60 milliards environ; ressources autres que celles provenant de l'emprunt : 23 milliards.

M'est-il permis de vous demander si nous sommes d'accord sur la donnée du problème en ce qui concerne ce premier point ?

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas de doute que nous sommes d'accord, à quatre ou cinq milliards près, parce que, hélas! quand il s'agit de la Trésorerie, vous savez ce qu'il en est.

L'honorable M. Chéron a fait un exposé très exact, qui d'ailleurs n'a pas dû surprendre la commission, puisqu'au mois d'octobre ou de novembre, nous avons opéré un premier examen de cette situation. L'honorable M. Chéron a mis le tableau au point. Son tableau, exact aujourd'hui, ne le sera plus dans un mois, pas plus que le mien naturellement.

Pour les chiffres, c'est une affaire d'appréciation ; nous ne connaissons pas suffisamment l'avenir pour dire qu'il faudra trouver, au cours de l'année prochaine, 55 ou 60 milliards. Il y a des dépenses que M. Chéron peut faire entrer dans ses calculs et que nous n'aurons peut-être pas à payer. Et au contraire, d'autres besoins que ceux prévus par lui pourront se révéler. Notamment, en ce qui touche les besoins des régions libérées, il y a des sommes qui ne figurent pas au projet de budget, et qui devront y être introduites.

Il faudra également apporter quelques modifications au budget en ce qui concerne les résultats du dernier emprunt, de nature à imposer certaines augmentations de dépenses ou certaines diminutions de crédits.

Il y a aussi, mon cher ami H. Jeanneney, la question des chemins de fer, qui nous ont coûté 3.167.000.000 l'année dernière. D'autre part, M. Chéron sait bien qu'on ne peut vraiment pas évaluer exactement ce que seront les reliquats des exercices antérieurs. En somme, on peut évaluer, comme il l'a fait, en tenant compte d'une certaine marge de sécurité, à 55 ou 60 milliards les sorties que la trésorerie aura à effectuer au cours de l'année 1921.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous voici donc d'accord sur le point de départ. L'une des charges de la trésorerie en 1921 est le cahier collectif de crédits supplémentaires n° 1869, qui se monte à 2.713.000.000, dont il faut déduire 700 millions, tant pour des dépenses qui ont été opérées par voie de réquisition que, ajoutée-t-on, pour des dépenses autorisées par le ministre des finances.

Sur ce dernier point, nous sentons très bien combien la situation de notre éminent collègue M. Doumer est délicate. Il a protesté lui-même contre ces dépenses qui ont été autorisées par le ministre des finances tout à fait en dehors de l'intervention du gouvernement. Nous aurons à en discuter. Je ne lui demande pas ce qu'il en pense: je le sais, et nous avons l'assurance que tant qu'il sera ministre, jamais pareil fait ne pourra se reproduire, et qu'on ne fera plus de dépenses aussi irrégulières.

M. LE MINISTRE. En effet, il s'agit de ce qu'on appelle les dépenses à régulariser. C'est un procédé tout à fait fâcheux et contre lequel il faut protester avec énergie. J'ai repoussé jusqu'ici toutes les dépenses à régulariser qui m'ont été demandées, sauf une petite somme que m'a demandée le ministre des colonies il y a huit jours. Encore lui ai-je dit qu'il en prenait la responsabilité. Il s'agissait d'empêcher le départ de tirailleurs indo-chinois qui arrivaient à l'expiration de leur engagement et il était nécessaire de câbler l'autorisation pour 70.000 francs, afin qu'on pût les garder.

En tout cas, il ne peut s'agir que de cas tout à fait exceptionnels et de petites sommes. Mais, dans les proportions où cela s'est fait l'année dernière, cela n'est plus admissible.

M. LE PRESIDENT. Nous prenons acte, avec la plus grande satisfaction, de cette déclaration.

M. LE MINISTRE. Je vous remercie de cet encouragement, ce que j'ai fait était relativement facile, mais ce qui est plus difficile, c'est d'obtenir qu'on agisse de la même façon autour de moi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je demanderai également à Monsieur le ministre de vouloir bien nous faire connaître le plus tôt possible l'état des paiements effectués en 1920 et la situation des créances contre l'Etat. C'est un double renseignement qu'il nous a été jusqu'alors tout à fait impossible d'obtenir. Pour l'état des paiements, il n'y a pas de centralisation; et en ce qui concerné les dépenses, il n'y a pas, dans les ministères, de services des dépenses engagées qui puissent nous donner le renseignement.

M. LE MINISTRE. Malheureusement, on ne pourra vous en donner qu'un, l'état des paiements effectués. On n'a pas de comptabilité des dépenses engagées. J'ai mis à la direction de la comptabilité un vrai comptable, qui est passé par toutes les filières, et que certains de vous ont pu connaître à la commission du budget de la Chambre, puisqu'il en a été le secrétaire pendant plusieurs années, M. Guiraud. Il a suivi toute la hiérarchie des perceptions. Je lui ai dit que la première chose qu'il aurait à faire, c'était d'organiser cette comptabilité des dépenses engagées de façon qu'on puisse se rendre compte d'autre chose que du paiement. Nous avons assez critiqué cela ici pour que j'essaye d'y remédier le plus tôt possible.

M. LE PRESIDENT. Encore, une fois, nous vous remercions et nous prenons acte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je demanderai également à M. le ministre s'il compte poursuivre le système qu'il avait mis partiellement en pratique comme rapporteur général, je veux parler de la liquidation des comptes spéciaux. Nous avons là des gouffres ouverts sous nos pieds, et j'ajoute que M. le Président en a eu la preuve grâce à un travail consciencieux auquel il s'est livré à propos du compte de l'alcool. Il a pu constater que, dans l'état qui nous a été fourni, tous ceux de ces comptes qui existent encore ne sont pas mentionnés: c'est le cas du compte de l'alcool. Pour reprendre la question d'une manière générale, vous voyez quelle charge il y a là pour notre trésorerie. Je demande à M. le ministre s'il n'est pas dans ses intentions de mettre fin le plus tôt possible à tous ces errements.

M. LE MINISTRE. Monsieur le rapporteur général, les renseignements qu'on vous a donnés procèdent de la volonté de liquider tous ces comptes au cours de l'année 1921. Vous savez que nous avons décidé déjà de supprimer un certain nombre d'organismes au fur et à mesure. Mais il est bien difficile d'y arriver: ils ont de la vitalité. Plus une plante est malfaisante, plus elle enfonce profondément ses racines dans le sol et tous les organismes supplémentaires dont nous parlons sont très difficiles à extirper. En tout cas, en ce qui concerne les pétroles et les essences, la décision formelle est prise. En outre, nous avons essayé de réunir tous les petits comptes de liquidation des stocks en un seul; car il y avait, dans de nombreux ministères, des stocks que je ne soupçonnais même pas. Nous avons donné à cet organe de liquidation pour objet principal le soin de se liquider lui-même le plus tôt possible.

M. RIBOT. Le déficit des comptes spéciaux pour l'année n'est-il pas évalué à 3 milliards ?

M. LE MINISTRE. Cela dépend de la façon dont on compte.

M. RIBOT. Je parle du déficit qui pèsera sur votre trésorerie. Il s'agit plus de comptabilité que de trésorerie. Pour les 3 milliards auxquels on a évalué ces comptes, c'est une approximation à un milliard près. Mais notre volonté est d'arriver à apurer et à liquider.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez fait allusion à l'énorme déficit des chemins de fer, que vous chiffrez très justement à 3.200.000.000 pour 1920. Il paraît qu'il continue à raison de 8 millions par jour.

M. LE MINISTRE. C'est cela.

M. RIBOT. Le charbon a pourtant baissé.

M. JEANNENEY. Mais les recettes ont beaucoup diminué.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Le nouveau régime des chemins de fer doit être l'objet de toutes nos réserves, puisque son mécanisme financier ne paraît pas avoir été étudié par M. le ministre des finances. Je parle ici d'une question qui n'est pas dans les seules attributions du ministère des finances. Mais, monsieur le ministre, vous avez tout de même un droit de contrôle, et nous savons que vous l'exercez, à l'égard de vos collègues. Or, ne pourraient-ils pas prendre certaines mesures ?

On augmente continuellement le chiffre des employés de certains réseaux; sur l'Etat, on vient d'en embaucher 25.000 nouveaux et jamais le public n'a été aussi mal servi. Il suffit de passer dans certaines gares pour y voir des agents qui n'ont rien à faire, si ce n'est de se livrer à une propagande qui n'a rien de commun avec les intérêts du pays. Je me demande si M. le ministre des finances ne pourrait pas adresser les suggestions nécessaires à son collègue des travaux publics.

M. LE MINISTRE. Je suis d'accord avec la commission, et j'avais prévu la question que vous me posez, car, dès mon arrivée au ministère, je me suis fait remettre le dossier du régime nouveau des chemins de fer. C'était une page blanche, le dossier était inexistant. On avait simplement délégué deux inspecteurs des finances auprès de M. le ministre des travaux publics pour l'assister dans les négociations et les pourparlers. Quant aux études financières, il n'en avait pas été fait au ministère des finances. Au ministère des travaux publics seulement, il y en avait un embryon.

Nous parlons entre nous, j'ai été des vôtres hier, je le serai demain, par conséquent je puis parler en pleine confiance et ne rien vous cacher. Dans le poste éphémère que j'occupe, je travaille dans un véritable cauchemar. Ce n'est pas seulement à cause de tout ce qu'on voit au ministère des finances, c'est aussi à cause de ce qu'on n'y voit pas. A tout ce qu'on y fait tient de si près à la crise économique que traverse le pays que les préoccupations et les inquiétudes sont de toutes les minutes.

Je vous parle donc à coeur ouvert. Il se peut que le projet de régime nouveau des chemins de fer suive son cours. Dans quelques jours, j'espère pouvoir vous donner sur lui quelques renseignements; mais je n'y vois pas du tout la solution de la crise des chemins de fer. On va désintéresser complètement les réseaux du résultat de l'exploitation. Que pourra y faire l'organisme supérieur à créer, qui ne verra pas la pratique du réseau et qui ne pourra pas rechercher les économies dans le détail? Les dépenses sont excessives, les recettes sont faibles, il y a un déséquilibre

complet entre les services que rendent au pays les entreprises de transport et ce qu'elles lui coûtent aujourd'hui. On a appliqué des méthodes de recrutement de personnel vraiment absurdes. Vous me parlez du réseau de l'Etat dont l'effectif augmente sans cesse.....

M. JEANNENEY. Et dont le déficit est de 727 millions.

M. LE MINISTRE. Parfaitement.

Toutes les régions de l'ouest ne sont pas riches et dans certains départements, les transports ne sont pas très actifs. On me citait telle station où passent un train le matin et un train le soir, mais comme il y a un battement de plus de huit heures entre les deux, il faut une double équipe de personnel. Notez que dans la journée, ce personnel n'a rien à faire. Je le répète, ce système d'exploitation est absurde. Autrefois, le chemin de fer rendait des services en proportion de ses dépenses. Aujourd'hui, c'est un instrument tellement coûteux qu'il tombe à la charge de l'Etat ou qu'il surcharge la marchandise dans une proportion que n'atteint même pas le transport par procédés mécaniques. Bientôt nous allons revenir au temps où l'on chargeait à Bordeaux des pièces de vin sur des haquets qui les amenaient tout doucement à Paris, et le camionnage va maintenant retrouver sa vogue d'autrefois.

Il faut donc s'efforcer d'obtenir une réforme profonde. On ne paraît pas encore y être arrivés. Cela n'est pas de ma seule compétence, mais ce qui est de ma compétence, c'est de crier très fort, quand je vois un régime nouveau, qui pourrait être un régime de progrès, et qui va nous laisser dans une situation aussi précaire.

M. RIBOT. C'est très simple, le public paiera. Voilà ce qu'on dit.

M. LE MINISTRE. Cela ne pourra pas aller indéfiniment, parce qu'il ne fera plus rien transporter.

M. JEANNENEY. Dans le régime nouveau, personne ne sera intéressé à éviter la dépense. Comme les recettes ne pourront pas croître indéfiniment, car les majorations de tarifs auront leur effet, le déséquilibre est certain et le résultat peut parfaitement être prévu. Il y a déjà deux réseaux, sans compter l'Etat, dans lesquels la régie désintéressée fonctionne effectivement, on va la créer dans les trois autres.

M. LE PRESIDENT. Nous avons, monsieur le ministre, la plus grande confiance en vous pour donner à la commission chargée d'examiner le projet de loi du point de vue financier les indications nécessaires en vue d'améliorer le texte soumis au Sénat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. A propos de cette fissure si grave des chemins de fer, vous venez, monsieur le ministre, de faire allusion à une question très délicate, qui a une répercussion financière formidable, c'est l'application de loi de huit heures,

telle qu'on la conçoit dans les compagnies de chemins de fer. Je ne voudrais pas rappeler la genèse de la réforme, mais, quand on a voté la loi de huit heures, on avait surtout en vue les industries dangereuses ou à feu continu, les mines, etc... Peu à peu, on a étendu l'application de la loi à une foule d'industries et notamment aux chemins de fer.

Il vaut mieux se dédire que de se détruire.

On est arrivé, comme vous l'avez signalé à des effets lamentables, à installer un double personnel dans des petites gares qui n'ont que deux trains par jour, sous le prétexte qu'ils ne passent pas pendant la même période de huit heures. Ne pourrait-on pas sans mettre en jeu le principe, ce qui pourrait amener des difficultés sociales, remédier à ces abus de manière à ne plus jeter ainsi des millions dans le gouffre? Il y a tout de même là un intérêt national qui doit l'emporter sur toute autre considération.

M. RIBOT. Quand le travail est discontinu, on ne tient compte que du travail effectif. Ce n'est donc pas là l'application de la loi de huit heures, ce n'en est que la déformation.

M. JENOUVRIER. Lorsque le battement entre les deux trains a une durée inférieure à un certain chiffre, ce repos est considéré comme un travail effectif.

M. RIBOT. Mais ici, il s'agit d'un battement de dix heures.

M. LEMINISTRE. C'est précisément parce que l'intervalle entre les deux trains est trop long que l'on considère nécessaire la constitution d'une seconde équipe.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Cet état d'esprit est tout à fait abusif.

On m'a signalé des cas où un chauffeur ne continue pas le trajet à partir d'une certaine gare, disant qu'il a fait ses huit heures. Il faut tout de même en finir avec ces errements, parce que les finances du pays y sont directement intéressés.

Je passe à une autre question. Vous savez que le fonds de soutien du marché de la rente a été abaissé à 301 millions dans le projet de budget de 1921. La commission de la Chambre l'avait relevé à 600 millions. Est-ce que, monsieur le ministre, vous n'allez pas demander le rétablissement du chiffre de l'année précédente, soit 1.440 millions, lequel déjà paraissait un peu insuffisant pour les besoins ?

M. LE MINISTRE. Il était insuffisant. A fortiori, ce que nous ferons sera insuffisant, si nous voulons que la rente se vende toujours et maintienne son cours. Vous savez que, malheureusement, le marché a un caractère très artificiel en ce moment et que nous avons dû examiner la question avec les agents de change. Ils ont demandé qu'on élève ce fonds le plus possible et ils ont tout à fait raison. On a consulté également le directeur général de la caisse des dépôts et consignations. Etant donné notre situation budgétaire, j'ai demandé à la commission d'augmenter le chiffre d'une

somme de 300 millions, mais je m'en tiendrai à 600 millions au total pour cette année, faute de pouvoir mieux faire.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous comptez demander un relèvement de 780 millions au budget pour les intérêts de l'emprunt 6% P

M. LE MINISTRE. Et même un peu plus, disons 800 millions en chiffres ronds.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Comptez-vous maintenant la prévision de 5 milliards pour l'impôt sur le chiffre d'affaires, alors qu'il ne vous donne que 200 millions par mois ?

M. LE MINISTRE. Non. Je vais demander qu'on la ramène à 4 milliards.

L'évènement nous a donné malheureusement raison; vous vous rappelez les discussions que nous avons soutenues et dans lesquelles d'ailleurs le Sénat nous avait tout d'abord suivis. On avait diminué les prévisions, parce qu'elles étaient fausses. Il faut ajouter à cela la crise, ce qui fait que nous ne recevons que 40 % à peine des prévisions budgétaires.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je vous pose maintenant une question sur laquelle je connais bien vos sentiments personnels, mais il s'agit d'avoir l'opinion du gouvernement. Vous comptez, n'est-ce pas, faire tous les efforts nécessaires pour assurer l'exécution intégrale de la nouvelle convention avec la Banque de France, c'est à dire le remboursement annuel de 2 milliards? Et vous vous opposerez à toute proposition qui aggraverait l'inflation fiduciaire? Il y a peut-être d'autres sentiments que les vôtres et il faut que nous soyons complètement rassurés à cet égard.

M. LE MINISTRE. Monsieur le rapporteur général, je ferai tout, tout, tout pour maintenir aussi bas que possible nos prélèvements à la Banque de France. Ma volonté est d'arriver progressivement à les réduire notablement, mais je m'empresse de dire que cela ne se fera pas tout de suite. Je voudrais rester au-dessous des 27 milliards qui sont le maximum du compte-courant, de manière à me trouver au mois de décembre prochain au-dessous des 25 milliards qui aux termes de la dernière convention, deviendront la limite maximum à partir de cette date, du compte-courant des avances que nous sommes autorisés à demander à la Banque de France.

Mais, malheureusement je n'en suis pas encore là, car nous nous débattons encore au milieu des difficultés de trésorerie et des complications financières les plus graves, auxquelles s'ajoute une crise économique extrêmement sérieuse. Il ne faudrait pas qu'il y ait un choc grave, car tout est trop fragile en ce moment, dans notre pays. Quand quelque chose est remis en état d'un côté, le danger renaît ailleurs.

Il ne faut jamais parler des combinaisons que l'on a en vue, parce que cela risque d'en empêcher la réussite. Pourtant, laissez-moi vous dire que je me suis demandé si la solidarité des alliés, qui s'est récemment affirmée, ne pourrait pas s'exercer pour alléger l'avenir de notre situation financière, et aussi pour

parer au présent. Je vous assure que je fais des efforts à cet égard de divers côtés pour essayer d'arriver à un résultat et ne pas nous trouver réduits à une situation vraiment humiliante pour la France. Les expédients auxquels on est contraint pour faire face journellement aux engagements du pays sont vraiment indignes d'un pays comme le nôtre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je retiens avec grand plaisir que M. le ministre est partisan de réduire les avances de la Banque et qu'il est opposé à tous les projets chimériques dont on entend quotidiennement parler sur l'inflation fiduciaire.

M. BERTHELOT. Vous parlez en votre nom personnel et non pas après un débat contradictoire au sein de la commission.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. M. le président m'a donné la parole pour poser un certain nombre de questions à M. le ministre. Je n'ai pas la prétention d'exprimer l'opinion de M. Berthelot, j'exprime la mienne, et si un débat s'ouvre sur la circulation fiduciaire, j'en serai très heureux. J'ai posé une question, M. le ministre y a répondu. Mon opinion s'accorde avec la sienne, mais la sienne est beaucoup plus intéressante. En tout cas, cette manière de conduire le débat n'est pas inutile pour les travaux que poursuit la commission.

Après avoir éclairci ce point, il me resterait donc à demander à M. le ministre, sur cette première partie, comment il compte faire pour parer au déficit de la trésorerie en 1921. Mais j'arrive immédiatement à la deuxième question parce que c'est elle qui domine les autres, je veux parler de la dette de l'Allemagne.

A la dernière séance, à laquelle n'assistait pas, je crois, notre distingué collègue, M. Berthelot, la commission a été très émue par le fait suivant :

Aux termes de l'article 232 du traité de Versailles, l'Allemagne avait pris l'engagement de réparer les dommages aux personnes et aux biens. Une commission des réparations avait été instituée, véritable juridiction dont toute la procédure avait été minutieusement prévue, et le traité disait formellement que toutes les ressources de l'Allemagne étaient affectées au paiement de sa dette.

Dans une séance du Sénat du 23 juillet 1920, et à la suite d'un discours très remarquable et très précis de notre éminent collègue M. Ribot, le président du conseil de l'époque avait fait une déclaration que j'ai sous les yeux :

"Je tiens à dire au Sénat, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, qu'à l'heure où nous parlons, le gouvernement, au point de vue des réparations, n'est définitivement lié par aucun engagement. Son devoir est de tout faire pour réaliser du traité le maximum possible, etc..."

Et l'éminent rapporteur général d'alors, M. Doumer, avait pris acte au nom de la commission :

"Je tiens à souligner les paroles que vient de prononcer M. le Président du Conseil et à en prendre acte. Il est bien entendu que le gouvernement n'engage en rien la France. Quant à l'indemnité que l'ennemi nous doit, elle a une importance de premier ordre.

"C'est, je puis le dire, la possibilité de notre relèvement ou de "notre ruine."

Je me mets pas le moins du monde en doute la sincérité des déclarations faites alors. Si je ne suis pas indiscret, cependant, je voudrais poser, à propos de l'accord de Paris, la question suivante à M. le ministre des finances :

Le gouvernement s'est-il trouvé en pleine liberté pour réaliser l'accord de Paris, dont nous connaissons aujourd'hui les termes ?.....

Si M. le ministre ne peut pas me répondre,

M. LE MINISTRE. Si! je vais vous répondre, et je dis tout de suite : Non, nous n'étions pas en pleine liberté. Tout d'abord, nous étions liés par le traité lui-même. Sans doute le Traité prévoit dans ses articles 231, 232 et 233 la réparation des dommages faits par l'Allemagne aux Alliés, mais quand il s'est agi des paiements, dans l'annexe 2, tout en prévoyant des versements, il a déclaré que la commission des réparations aurait le droit de donner terme et délai et de demander - avec l'autorisation des gouvernements - la réduction du chiffre des paiements. La seule chose solide à laquelle nous puissions nous tenir, c'était donc l'évaluation du chiffre réel de la dette allemande.

Depuis la signature de la paix, il y a eu des pourparlers, des accords successifs, les uns bien connus, les autres moins connus, il y a eu des conversations, des conférences, à Boulogne, avant Spa et après Spa. Dans quelles limites s'y est-on engagé? De fait, il n'y avait rien de signé et aucun protocole ne fût établi qui comportât engagement.

Mais nous avons dû, vous le pensez bien - c'est en cela que nous étions engagés - nous en tenir à l'opinion des autres alliés. Quand la Belgique, le Japon, l'Italie - je ne parle pas de l'Angleterre, parce que la discussion était entre elle et nous, - quand tous étaient unanimes à déclarer qu'ils se tenaient pour liés, il a bien fallu que les plénipotentiaires français, même s'ils n'avaient pas eu la même impression, acceptent la théorie des alliés, qui, s'étant tenus pour liés, sont restés persuadés que nous l'étions nous-mêmes. Nous avons donc à tenir compte de l'opinion de nos alliés.

M. Lloyd George m'avait demandé de lui résumer ce que j'avais exposé dans une discussion toujours très courtoise et amicale, mais parfois dure, et qui aurait pu, si des intransigeances s'étaient indéfiniment heurtées, arriver à une rupture. Nous n'étions pas libres, car nous ne pouvions pas rompre. Il fallait donc amener à nous les délégués anglais, mais faire aussi quelques pas vers eux pour nous rencontrer. C'est ce qui a été fait.

Quelle est la thèse que j'ai soutenue, avec l'autorisation du conseil des ministres ? Tout le monde comprenait qu'il faudrait céder sur certains points, mais je crois que notre devoir était de défendre notre thèse, et que nous aurions pu la faire triompher s'il n'y avait pas eu des conversations antérieures avec les alliés. La voici :

- 296 -

D'après le Traité, la Commission des réparations doit signifier à l'Allemagne avant le premier mai 1921, après l'avoir entendue, le chiffre des réparations qu'elle doit payer aux alliés. Sur ce premier point, nous sommes arrivés à faire accepter à nos alliés que cette formalité aurait effectivement lieu à cette date et qu'on fournirait le chiffre même que nous aurions calculé. Mais il s'agissait ensuite de déterminer le mode de paiement. Vous vous souvenez peut-être que, lors de la réunion, au Sénat, des commissions des affaires étrangères et des finances, au cours des critiques faites par M. Milliès-Lacroix, par d'autres sénateurs et par moi-même, j'avais émis l'idée que le procédé le plus expédient, ce serait que l'Allemagne, une fois le chiffre de notre créance bien établi, nous livrât les titres de sa dette envers nous sous forme de bons négociables, en obligations d'une dette extérieure payable en or. Cette remise, dans ma pensée, aurait dû être immédiate, sauf à l'Allemagne, pour faire face aux premiers paiements, à aliéner une partie de son actif intérieur, ce qui me paraissait possible, étant donné les évaluations que chacun peut faire : il n'y a qu'à ouvrir pour cela quelqu'un des livres de statistique qui nous font connaître les lignes de chemins de fer, les mines et les forêts que possède l'Etat allemand, et qu'il pourrait aliéner.

Après quelques difficultés, il a été convenu que la commission des réparations ferait l'évaluation de la dette sans s'occuper des possibilités de l'Allemagne. Il est bon de savoir ce qu'elle doit avant de savoir comment elle paiera.

Les calculs que j'avais faits en vue de cette discussion, étaient basés sur des valeurs en or! En effet, si nous avions tenu compte des variations du change, le calcul exact d'aujourd'hui aurait été faux hier et le serait demain. Le prix des choses, et le prix des salaires, sont en raison du change. Le franc valant le tiers de sa valeur-or, l'indice qu'il faut appliquer au coût de la reconstruction, c'est l'indice 3. Il résulte de la variation du change, et aussi de la variation du chiffre du taux des valeurs dans le monde. Je m'explique, En Amérique, est-ce que, pour construire une maison, on paie les prix de 1914? Nullement, ils ont été majorés dans une certaine mesure. En Angleterre, où l'on perd au change, mais moins qu'en France, les prix sont en raison du change et de la valeur d'augmentation des salaires et des matériaux.

J'avais donc cherché à évaluer le coefficient dont nous devons affecter les valeurs de 1914 pour arriver à une évaluation à peu près exacte. Je m'étais arrêté à un chiffre relativement modéré, qui ne lie pas la commission des réparations, mais qui ne paraît approcher d'assez près de la réalité. J'avais pris le coefficient 1,7 pour multiplier les chiffres de 1914. Ce coefficient sera admis, je crois, à quelque chose près, par la commission des réparations.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse pour signaler que les Anglais nous ont fait une concession en ce qui concerne la façon de chiffrer les pensions. Ils ont reconnu qu'ils en avaient fixé le total à un taux trop élevé. Le nombre des pensions est évidemment fonction de celui des hommes tués. Or, étant donné que la proportion de leurs morts est des nôtres est celle de 800.000 à 1.500.000, ils arrivaient à un chiffre notablement exagéré. J'ai appris ce matin que les instructions qu'ils avaient envoyées à leur représentant à la commission des réparations tendaient à égaliser leurs réclamations et les nôtres.

Le chiffre des dommages à réparer est calculé en or. C'est en effet en or que nous paierons les pensions dans quelques années, après les avoir payées pendant quelque temps à une valeur inférieure.

Le chiffre des pensions et allocations capitalisées arrivera en ce qui nous concerne à 58 ou 62 milliards. En tout, la somme des réparations qui nous sont dues, atteint environ 111 à 112 milliards de marks or.

En prenant le même mode de calcul pour les nations étrangères, nous arrivions même à trouver que notre part est un peu au-dessus des 52 % qui nous ont été reconnus, 52,75 environ. Toutefois parlant de ce mode de calcul, je dois dire que les Anglais comptent leurs bateaux au prix fort, au prix de reconstruction actuel. Leur flotte sera bien payée.

Nous arrivions donc à 52,75 %, et le total faisait à peu près, pour l'ensemble des alliés, 212 milliards de marks-or, Quelle devait être l'annuité à 5 % - chiffre fixé par le traité, pour obtenir l'amortissement de cette somme en 40 ans environ ? Elle était de 12 milliards de marks-or, l'amortissement étant porté à 42 ans, chiffre accepté par la commission des réparations.

Là-dessus s'est établie une discussion très vive. M. Lloyd George disait : "Un chiffre pareil ! c'est de la folie, jamais l'Allemagne ne pourra payer."

J'avais fait des calculs, dont les experts se sont servis après que fut finalement conclu l'accord. Je m'étais dit : "Que faut-il pour que l'Allemagne arrive à payer normalement ? La première année, il faut qu'elle aliène une partie de son capital," et j'indiquais la sanction dans le cas où elle ne paierait pas. Mais plus tard ? Il faut que ses moyens de paiement à l'extérieur, en or, se montent à 12 milliards, c'est à dire que ses exportations surpassent ses importations d'une somme assez voisine de 12 milliards, car elle n'a plus guère, au dehors, de titres de propriété ou d'actif quelconque. Certes, il faut qu'elle se restreigne et mène une vie moins aisée que si elle n'avait pas cette dette à payer. En tout cas, dans une dizaine d'années, elle doit être en état de payer ces 12 milliards : ce chiffre lui sera fourni par l'excédent des exportations sur le minimum d'importations nécessaires.

Là-dessus, la discussion a duré deux longues séances.

Nous nous sommes efforcés de proportionner les paiements de l'Allemagne à ce qu'on croyait être ses facultés de paiement et au développement de sa prospérité. J'ai déclaré à M. Lloyd George qu'il fallait faire de grands sacrifices à l'accord entre les alliés. Je dois dire qu'il l'a compris, et le discours qu'il vient de prononcer à Birmingham le prouve clairement. Je crois que les Anglais sont résolus très sincèrement à aboutir. Peut-être est-ce parce que nous leur avons nettement exposé notre situation. Nous leur avons exposé notre situation budgétaire. Nous leur avons soumis les calculs établissant ce que paie le contribuable français en regard du contribuable allemand. Contrairement aux chiffres fournis par les Anglais, nous payons notablement plus : lorsqu'un Français paie 540, l'Allemand ne paie que 426.

Nous avons finalement obtenu des annuités de 2 milliards pendant 2 ans, de 3 milliards pendant 3 ans, de 4 milliards pendant trois autres années, de 5 milliards pendant trois années encore, puis de 6 milliards et non pas 7 comme nous l'avions demandé, la majoration variable étant de 12 %.

Que donnera cette majoration ? Cela dépend du développement de l'Allemagne et de la reprise de ses exportations. L'Allemagne exporte beaucoup dès à présent. Elle cache ses chiffres; nos commissions nous ont dit qu'on avait toutes les peines du monde à obtenir d'elles des renseignements. Cependant il semble bien que si on veut évaluer en marks-or les exportations de 1920, elles sont comprises entre 5 et 6 milliards de marks-or. Ce n'est pas encore le chiffre de 1913. Cela se comprend, l'année 1920 n'a pas été une année normale.

Mais nous prétendons que l'Allemagne aura vite rétabli son industrie et son commerce d'exportation, parce que, même en en retirant ce qu'elle a perdu à l'Est et à l'Ouest, elle reste peuplée de 60 millions d'habitants, population qui, hélas! est presque double de la nôtre. Elle a conservé ses moyens de production, elle a des ouvriers qui travaillent dur, semble-t-il, à l'heure présente. On peut donc croire qu'elle arrivera à exporter les quantités de 1913 dans un délai de trois ou quatre ans.

En 1913, elle a exporté des quantités de machines et de produits fabriqués qui représentaient 10 milliards. Si nous multiplions cette valeur par le coefficient 1,7, les mêmes quantités représenteraient désormais 17 milliards, sur lesquels nous aurions donc 12 %, soit environ 2 milliards.

J'aurais pu vous apporter les graphiques qui montrent ce qui s'est passé en 1870, au point de vue de la reprise des exportations. Je ne parle pas de l'Allemagne; elle avait été victorieuse, elle est aujourd'hui vaincue. C'est une force pour le relèvement de l'industrie, que d'être victorieux. Si en effet, l'on cherche ce qu'a été l'accroissement des exportations de l'Allemagne pendant les quarante ans qui ont suivi 1872, on trouve qu'il fût de 400 %. La France a vu pendant ce temps ses exportations s'accroître de 260 %. Prenons cette proportion pour l'Allemagne vaincue de 1918-1919. Nous trouverons ainsi que la moyenne des annuités pendant les 42 ans serait d'environ 4 milliards.

M. RIBOT. Cela supposerait une exportation de combien?

M. LE MINISTRE. Cela ferait 38 milliards.

M. CHASTENET. Croit-on que d'ici quelques années les exportations de l'Allemagne puissent être quadruples de ce qu'elles étaient en 1913 ?

M. LE MINISTRE. Je me suis mal expliqué, sans doute, je vous en demande pardon. Je vous ai dit que je ne voulais pas faire état de l'augmentation de 400 pour cent, car, en 1870, l'Allemagne était victorieuse, et qu'aujourd'hui elle est vaincue. J'ai donc calculé en prenant le pourcentage d'augmentation des exportations françaises après 1870; le coefficient n'est pas de

299

quatre, mais de 2,5. Je cherche à appliquer ce chiffre aux valeurs actuelles, c'est-à-dire aux valeurs de 1914, majorées de 1,7. La même quantité de marchandises, qui valait 10 en 1913, vaut maintenant 17. C'est de ce chiffre que je pars.

Je disais donc : les annuités fixes représenteraient dans ce cas 43.450.000.000 de marks-or, et les annuités variables 36.240.000 de marks-or, ce qui fait 73.694.000.000 de marks-or, ou bien 100 milliards de francs, exactement 98.422.000.000. Je vous donne ce chiffre supplémentaire à titre d'indication; nous faisons des hypothèses.

Encore une fois, nous ne sommes pas arrivés à faire tout ce que nous aurions voulu, parce que nous étions plusieurs, et que, si nous nous étions cantonnés dans la thèse de l'intégralité de nos créances, nous serions restés seuls contre tous les autres, puisque tous les autres se déclareraient engagés.

M. RIBOT. Voulez-vous me permettre de vous demander quel a été le chiffre des importations de l'Allemagne en 1920 ?

M. LE MINISTRE. Je ne l'ai pas dans mon dossier.

M. RIBOT. Il serait essentiel que nous l'cussions.

M. LE MINISTRE. Je vous demande pardon de n'avoir pas apporté le dossier des importations, étant donné que nous calculons uniquement sur les exportations.

M. RIBOT. Oui, mais il y a une corrélation nécessaire entre le chiffre des importations et celui des exportations. Il serait téméraire de croire qu'on peut indéfiniment développer les exportations sans développer corrélativement les importations.

M. LE MINISTRE. J'avais fait établir la discrimination entre le chiffre total des importations allemandes en 1913 et le chiffre des importations indispensables, objets d'alimentation et matières premières, en ne conservant qu'un petit coefficient pour le surplus. C'est en majorant le chiffre ainsi trouvé dans les mêmes proportions que celui des exportations que j'avais crû pouvoir dire : lorsque l'Allemagne arrivera, par exemple, à 17 milliards d'exportations, ses importations peuvent être et seront réduites à cinq ou six milliards par exemple, car elle ne vivra pas de la même vie opulente qu'autrefois; elle devra se contenter d'importer des objets alimentaires et les matières premières nécessaires.

M. RIBOT. Les marchés extérieurs se fermeront aux exportations si l'on n'importe pas. Il y a là une certaine corrélation. Mais ce n'est pas la peine de discuter une thèse. Je voudrais simplement connaître le chiffre des importations.

M. LE MINISTRE. Je vous donnerai ce que nous avons, car nos renseignements sont très précaires. Ainsi, faute de renseignements officiels, nous avons dû en prendre un certain nombre dans les journaux allemands.

M. BRANGIER. Il faudrait connaître le total des exportations allemandes faites avant la guerre a destination des pays alliés, en effet, si elles atteignaient la moitié ou les trois quarts du total des exportations allemandes, ce seraient les alliés eux-mêmes qui paieraient, pour la plus grosse partie, les 12 %.

Mais je vous demanderai le renseignement ultérieurement.

M. LE MINISTRE. C'est cela. Demandez-le moi par lettre.

M. DE SELVES. Puisqu'on a parlé des engagements au regard de l'Allemagne, je tiens à dire à la commission que cette question sera reprise par la commission des finances et la commission des affaires étrangères réunies. Je le dis devant M. le Ministre pour qu'il puisse bien se documenter pour ce moment-là.

M. le président du conseil doit venir devant nous, il l'a expressément déclaré, et par conséquent, j'entends, en ce qui concerne, reprendre toutes ces questions se rattachant à la conférence devant les deux commissions réunies.

M. LE MINISTRE. Vous me permettrez de prier également mes collègues de réserver pour ce moment la discussion de ces mêmes questions. J'ai tenu, parce que nous sommes entre amis, à vous donner des détails sur la Conférence, mais il est bien entendu qu'ils sont donnés pour vous et non pour le dehors.

M. DE SELVES. En tout cas, mon cher ministre, pour la question des engagements antérieurs qui ont pesé sur la dernière conférence, il est bien entendu qu'elle reviendra devant les deux commissions réunies, et peut-être à ce moment, certains documents nous éclaireront-ils sur la portée de ces engagements.

M. LE MINISTRE. C'est M. le ministre des affaires étrangères qui vous dira ce qu'il a cru pouvoir faire; il vous en dira peut-être plus long que moi. Mais jusque-là, ne faites pas état, je vous prie, des renseignements que je vous ai donnés.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. La commission avait été frappée de l'inconvénient qu'il pouvait y avoir à proposer à l'Allemagne une novation de sa dette et à rouvrir une discussion qui paraissait close par le Traité de Versailles.

Quoiqu'il en soit, voilà la possibilité acquise à l'Allemagne de se libérer en 42 annuités, les unes fixes, les autres variables. M. le ministre n'a pas songé à reproduire le chiffre fantastique de 226 milliards qui ne constitue qu'une addition d'annuités. Il a bien indiqué qu'il fallait compter la valeur

en capital seulement. Tandis que nous avons, pour cette valeur, considéré un intérêt, soit de 6, soit de 8, soit de 9 %, il a fait le calcul à 5 %, taux d'intérêts moratoires prévus dans le Traité. Mais ce taux ne peut être un taux pratique pour l'es-compte de la dette de l'Allemagne, parce qu'il conduit à exagérer la valeur en capital des dites annuités.

t Pour ce qui est des exportations, il faut reproduire l'observation de M. Ribot. Elles ne peuvent pas s'enfler démesurément; autrement le monde entier travaillerait pour l'Allemagne; il faudrait supposer qu'il n'y aurait pas de barrières douanières. Il faut évidemment, dans l'évaluation qu'on fera des exportations allemandes, s'arrêter à une certaine limite.

S'il faut en croire les journaux, les experts auraient fixé la dette de l'Allemagne à 233 milliards. M. le ministre des finances l'avait chiffrée à une somme beaucoup plus considérable et il regrettait que sa thèse, qu'on a qualifié à tort de thèse absolue, n'ait pas triomphé.

M. LE PRESIDENT. Ne faites-vous pas confusion entre les marks-or et les francs ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ici, je parle en francs.

Les Allemands paieront en 42 annuités. Nous ne pouvons pas attendre 42 ans pour reconstituer nos régions dévastées. C'est bien la valeur actuelle qu'il faut apprécier pour les dommages, et cela nous laisse en face d'un déficit considérable.

L'Angleterre a fait remarquer qu'il fallait demander à l'Allemagne tout ce qu'elle pourrait payer. Il s'agit en effet de dépenses qui devront être payées par quelqu'un; si ce n'est pas par l'Allemagne, ce sera par nous. Nous allons avoir à nous poser la question de savoir comment faire face aux énormes charges résultant des lois votées par le Parlement. Je voudrais encore, sur ce point, poser encore trois questions, dont l'une me paraît résolue par avance.

On a parlé ces jours-ci de près de 20 milliards de provision que l'Allemagne devait payer avant le 1er mai 1921, et qui ne se confondaient pas avec les annuités. Si l'on a bien interprété ce qui a été dit en ce qui concerne les annuités, ~~par l'Allemagne~~ l'Allemagne par le paiement des annuités, se libérerait en 42 ans de tout ce qui est relatif aux réparations, par conséquent de la part même de ces prévisions, qui n'avaient d'ailleurs que le caractère d'une prévision, comprise dans les 20 milliards.

La seconde question est celle-ci: la Belgique ne va-t-elle pas réclamer son droit de priorité, et ne va-t-il pas absorber la première annuité ?

Enfin, ~~la~~ question plus sérieuse. Je ne veux pas demander à M. le Ministre des finances d'entrer dans le détail des négociations: il nous a dit que ce serait le meilleur moyen de les faire échouer. C'est aussi notre pensée. Mais je voudrais tout au moins qu'il nous dise s'il a des raisons de penser qu'il sera possible au gouvernement de négocier cette dette allemande, de l'escompter sous une forme quelconque ?

M. LE MINISTRE. Sur le premier point, les 20 milliards vont servir à payer, en grande partie, les dettes que l'Allemagne a vis-à-vis des alliés en dehors de celles des articles 231 et 232. Vous savez que ces dettes sont déjà assez considérables. Elle n'a guère payé en nature que 3 à 4 milliards de francs, pas plus, quoi qu'elle prétende avoir payé 20 milliards. Mais ces dépenses grossissent constamment : dépenses d'occupation, dépenses des commissions, dépenses de tout genre, qui sont d'ailleurs portées au Traité. Ces 20 milliards servent à cela, et non pas aux paiements résultant des articles 231 et 232. Les annuités, elles, ne s'appliquent qu'à ces deux articles. Jusqu'ici, d'ailleurs, la provision de 20 milliards n'est pas négociable. C'est un morceau de papier qu'on a remis à la Commission des réparations. Il va falloir lui donner une autre forme.

Au premier mai, en supposant que les paiements en charbon continuent, les Allemands resteront encore nous devoir, de ce chef, environ 72 milliards.

M. JENOUVRIER. Hors du traité ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Hors des articles 231 et 232 qui visent les réparations aux personnes et aux biens et les dévastations.. Nous avons reçu beaucoup de matériel de locomotives, de machines agricoles, de bétail. J'en ai le détail ici, mais ce n'est pas assez précis pour en faire état, et je ne vous le donne que comme indication....

M. DAUSSET. Qu'est-ce que c'est que ces envois d'or que les Allemands ont fait ces jours-ci ?

M. LE MINISTRE. C'est un acompte sur les 20 milliards. C'est d'ailleurs une petite somme.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Il résulte de ce que vous avez dit que ce que nous doivent les Allemands à titre de remboursement d'avances, et les prestations qu'ils ont faites, se balancent à peu près.

M. LE MINISTRE. Au premier mai, et en supposant que les envois de charbon ne diminuent pas.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Par conséquent, il n'y a pas imputation possible sur les annuités.

Et le droit de priorité de la Belgique ?

M. LE MINISTRE. C'est un point sur lequel nous voulons négocier. Nous avons besoin d'être les premiers servis. La Belgique ne semble pas y faire opposition. Elle a été très conciliante, mais vous ne permettrez de ne rien dire, M. le Président du Conseil vous mettra au courant.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ma dernière question portait sur le point de savoir s'il y a lieu de penser qu'on pourra mobiliser cette dette de l'Allemagne.

M. LE MINISTRE. Sur ce point, ma pensée est qu'il faut une solidarité entre les Alliés, et qu'il serait désirable qu'une opération d'ensemble pût se faire. L'Angleterre nous a donné l'assurance qu'elle ne ferait aucune difficulté à reconnaître notre droit de priorité dans les opérations de crédit qui pourraient se faire. Mais je ne dis rien, parce que, tant que rien n'est réalisé, je ne sais rien. Si je me bornais à vous dire mes espérances, cela ne vous avancerait pas à grand'chose.

M. RIBOT. M. le Président du conseil a dit à la tribune que s'il le pouvait, il ne le ferait pas.

M. DAUSSET. "Intégralement".

M. DE SELVES. Je regrette l'absence de M. le Président du Conseil. Il avait été convoqué. Je comprends très bien les raisons de son absence, et ce n'est pas une critique que je formule. Mais la question que je vous poserai serait davantage de son ressort.

Mais enfin, nous examinons des questions de chiffres, et, puisque nous parlons de la dette de l'Allemagne, je vous demande si la dette, telle qu'elle a été fixée par la Conférence de Paris, est bien celle qui pèsera en définitive sur l'Allemagne.

Je précise. Vous allez vous réunir à Londres. Il va y avoir de nouvelles discussions. L'Allemagne sera représentée. Elle manifeste déjà qu'elle entend discuter. Au regard des calculs que nous faisons et des conceptions financières que nous élaborons, est-ce que nous pouvons considérer que la créance de la France sera maintenue à ce chiffre actuel, et qu'à part des variations de détail, il ne sera pas apporté de modifications aux résultats de la Conférence de Paris ? La question que je pose me paraît avoir un intérêt financier considérable. Je ne veux pas insister sur les raisons qui me la font poser. J'ai des motifs que je développerai s'il y a lieu par la suite. Enfin, je ne suis pas absolument certain que le chiffre de la créance française ne sera pas discuté à Londres, et je voudrais avoir un apaisement sur ce point, car il est difficile de baser des combinaisons financières sur des chiffres qui peuvent varier, nous ne le voyons que trop.

M. LE MINISTRE. Si vous voulez, nous ne dirons pas que nous avons fixé la dette de l'Allemagne, mais que nous avons fixé des paiements. Je voudrais, par cette formule, réserver l'avenir. La dette sera fixée par la commission des réparations.

M. DE SELVES. Je veux expliquer ma pensée. Quelle que soit la dette de l'Allemagne, ce qui m'intéresse, c'est le chiffre que nous pouvons percevoir sur elle.

M. LE MINISTRE. Alors, je m'explique: le montant de la dette de l'Allemagne sera le chiffre que fixera la commission des réparations. Ce que nous avons arrêté, c'est un système de paiement pour les réparations et non le chiffre de la dette. L'Allemagne ne saurait à cet égard se prévaloir de nos décisions.

Vous me direz que si elle effectue les paiements dont nous venons de fixer les chiffres, elle sera libérée. Sans doute. Mais si elle ne paie pas et si nous devons faire jouer les sanctions, le système tombe et le chiffre de la dette fixé par la Commission des réparations subsiste seul.

M. RIBOT. C'est votre avis personnel, mais vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'a dit M. Lloyd George, qui a déclaré que ce qui se fera à la commission des réparations n'aura qu'un intérêt ~~moral~~.

M. LE MINISTRE. Cela n'aura qu'un intérêt moral, si l'Allemagne accepte ce que nous lui imposons aujourd'hui. Mais si elle ne l'accepte pas, je crois que cela aura un autre intérêt. Voilà pourquoi j'ai dit qu'il ne faut pas fermer l'avenir; tout va dépendre de l'attitude de l'Allemagne.

La question de M. de Selves pourrait se formuler ainsi: allez-vous tenir bon pour qu'on exige de l'Allemagne le paiement de ce qu'elle doit ?

En ce qui me concerne, oui.

M. DE SELVES. Oh! en ce qui vous concerne, nous n'avons pas de doute.

M. RAPHAËL-GEORGES LEVY. Il y a deux éléments dans les arrangements, les annuités fixes et le prélèvement de 12 %. J'avais cru comprendre que précisément en conformité avec ce que vous venez de dire, la dette de l'Allemagne serait fixée et devrait être payée intégralement, puisque, la partie variable, qu'est-ce qui la limitera ?

M. RIBOT. Le délai de 42 ans.

M. RAPHAËL-GEORGES LEVY. Supposez par impossible qu'avant les 42 ans écoulés, l'addition des annuités fixes et du prélèvement de 12 % arrive au chiffre fixé par la commission des réparations ?.....

M. LE MINISTRE. C'est l'hypothèse qu'a faite M. Lloyd George, après avoir cédé sur les 12 % et s'être trouvé en présence du projet que nous avons établi. En feuilletant les calculs que j'avais faits pour démontrer que l'Allemagne pourrait payer, il a dit: "Est-ce que le but ne pourrait pas être atteint avant les 42 ans, et ne croyez-vous pas qu'on pourrait mettre un plafond ?" J'ai répondu: "Si vous voulez, mais il y a si peu de chances qu'il soit atteint !"

M. RAPHAËL-GEORGES LEVY. Ce serait le plafond de la commission des réparations.

M. LE MINISTRE. C'est une espérance que nous n'avons pas.

M. DE SELVES. Dans le cas du plafond, nous rentrerions dans le Traité, qui prévoit que l'Allemagne peut se libérer par anticipation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Pour préciser un point visé par les observations de M. de Selves, je voudrais faire une hypothèse exactement contraire à celle de notre distingué collègue M. Raphaël-Georges Lévy. J'entends bien que si l'Allemagne n'accepte pas l'accord, nous retombons dans le Traité de Versailles et dans la réparation intégrale des suites de la guerre. Mais si l'Allemagne accepte les termes de cet accord et les 42 annuités, est-ce que les fixations de la commission des réparations auront un autre intérêt qu'un intérêt moral, comme l'a dit M. Lloyd George, et n'est-il pas certain que par le paiement régulier des 42 annuités, l'Allemagne se sera intégralement libérée de tout ce qu'elle devra au titre des réparations, même si le chiffre de ses paiements est sensiblement inférieur à celui qui aura été déterminé par la commission des réparations ?

L'affirmative ne me paraît pas douteuse.

M. LE MINISTRE. Voulez-vous me permettre de laisser tout de même la question ouverte,

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Je ne demande que cela.

M. LE MINISTRE. et de ne donner aucune adhésion à la théorie de M. Lloyd George, sauf sur ce point que s'il veut mettre un plafond, je n'y vois pas d'inconvénient ?

M. JENOUVRIER. Dans la réunion de Londres, où seront les Allemands, vont-ils être appelés à discuter le chiffre arrêté à Paris, ou bien allez-vous leur faire connaître que ces chiffres ont été arrêtés entre les Alliés, ne varietur ?

M. LE MINISTRE. Le Traité dit que la commission des réparations fait connaître ses décisions et que les Allemands peuvent être entendus et ont le loisir de faire leurs observations. On leur a signifié le Traité, ils ont fait des observations sur quelques points de détail; on leur a donné des satisfactions sur des points particuliers, et puis, on leur a dit: le traité est à prendre ou à laisser, on vous le notifie.

C'est dans cette forme que nous allons agir. On les entendra. Qui les entendra? Je n'en sais rien. Ce sera probablement l'organisme interposé, la commission des réparations. Puis, après les avoir entendus, on leur notifiera les décisions.

M. DE SELVES. Je me permets de faire quelques réserves. Lorsque nous discuterons avec M. le Président du conseil, devant les deux commissions réunies, nous pourrons examiner à fond cette question. Si je me reporte à des précédents que je connais, c'est un véritable accord avec l'Allemagne qui se discute, qui devra être accepté par elle, qui sera signé par elle. J'ai quelques raisons de parler ainsi, et par conséquent je compte reprendre la discussion en temps voulu.

M. LE MINISTRE. Prenez ce que j'ai dit pour l'opinion de ma seule volonté personnelle. J'ai tenu à dire à la Conférence: "Après ~~les~~ avoir entendus les allemands, on leur notifiera les décisions." Mais je ne saurais garantir que l'intervention des diplomates n'amènera pas des modifications dans la procédure.

M. LE PRESIDENT. Nous recueillons avec la plus grande attention les renseignements que vous nous donnez, mais nous ne les considérons pas comme des déclarations. Par conséquent, vous pouvez continuer à parler en confiance. Tout à l'heure, pour d'autres déclarations, j'ai pris acte de vos paroles, parce qu'elles avaient un caractère purement financier, mais ici ce n'est pas la même chose. Tout le monde, je crois, est d'accord avec moi. (Marques d'assentiment).

M. BRANGIER. Je suis tout à fait d'accord avec M. de Selves. La question devra être posée à M. le Président du Conseil lorsqu'il viendra devant les deux commissions.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Quoiqu'il en soit, tout ce que vous nous avez dit nous met en présence d'une situation financière très grave et à laquelle il faut remédier par un système déterminé.

M. le Président du conseil, à la séance de la Chambre du 4 février 1921, a pris soin à cet égard d'exposer les idées du gouvernement:

"Messieurs, disait-il, le système financier que le gouvernement qui est sur ces bancs se propose d'appliquer est le suivant...."

J'extrais du discours ce qui paraît en être l'idée essentielle pour le résumer comme suit :

- Autant que possible pas d'emprunts extérieurs;
- Emprunt intérieur annuel de 12 à 15 milliards, pendant dix ans;
- Pas d'impôts nouveaux.

On avait fait dire en outre à Monsieur le Président du conseil, dans les journaux : aucune négociation de la dette de l'Allemagne.

D'après le Journal Officiel, il n'a pas dit cela; il a dit: Pas de négociation, si ce n'est partielle, de la dette de l'Allemagne.

Mais alors, la question suivante se présente immédiatement à l'esprit. D'après ce que nous avons vu de la situation de la Trésorerie, les 15 milliards d'emprunt intérieur qu'envisage M. le Président du Conseil sont tout à fait insuffisants pour parer au déficit. De plus, 15 milliards, c'est 150 milliards en 10 ans. Cela ajoutera 150 milliards à notre dette, qui est déjà de plus de 300 milliards, si l'on compte la dette extérieure au cours du change.

Dans dix ans, près de 10 milliards d'intérêts s'ajouteront à notre budget, sans préjudice des emprunts nécessaires pour combler l'insuffisance qui se manifeste encore dans la satisfaction des besoins de la trésorerie. Ainsi, nous nous trouverons peut-être en face de 20 milliards de plus d'intérêts à servir. Et comme M. le Président du conseil a pris soin d'ajouter qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux, c'est-à-dire pas de contre-partie budgétaire à cette charge supplémentaire, il m'est impossible, à première vue, de comprendre le système auquel on veut aboutir. C'est là-dessus que je voudrais poser une question à M. le Ministre des Finances.

M. LE MINISTRE. Je crois qu'on a reproduit les paroles de M. le Président du conseil sous une forme un peu plus catégorique que celle qu'il leur avait donnée.

M. RIBOT. Il est à l'analytique avec la même netteté.

M. LEMINISTRE. Je ne crois pas que M. le Président du conseil ait un programme financier autre que celui dont nous avons à délibérer et au sujet duquel j'aurai mon mot à dire. Pour le moment, nous ne prévoyons pas les malheurs de si loin. Croire que la France va être, pendant dix ans, obligée de faire des emprunts annuels, c'est accepter l'hypothèse qu'elle ira à la ruine lentement mais sûrement. Je n'ai pas la pensée qu'il puisse en être ainsi.

Nous avons ici parfois reproché au gouvernement d'avoir perdu beaucoup de temps à la recherche d'expédients pour vivre. Je crois que nous ne pouvons pas suivre indéfiniment une pareille méthode et qu'il faut remettre nos finances en état par des opérations d'une autre envergure que celles que nous faisons tous les jours, opérations de banque à New-York, à Londres ou à Madrid.

M. LE PRESIDENT. Ou à Paris.

M. LE MINISTRE. Non, je n'en fais plus..... En tout cas, je fais tout pour n'en pas faire.

Il nous faut d'ici quelques mois, faire le nécessaire pour remettre en état notre budget, - mais, je n'envisage pas du tout que la France aura à faire, pendant dix ans, des opérations d'emprunt, et M. le Président du conseil a bien dit qu'il était d'accord avec moi sur ce point.

M. BOUDENOOT. Les emprunts auxquels on a fait allusion ne pourraient-ils trouver leurs arrérages dans les annuités que doit nous payer l'Allemagne ?

M. DE SELVES. Ce serait malheureux si on n'y trouvait que cela.

M. BOUDENOOT. Tout à l'heure, M. le rapporteur général a dit : Si nous empruntions 12 ou 15 milliards tous les ans, nous verrions s'accroître chaque année ce que nous devrions inscrire au budget pour les intérêts de la dette à payer.

Il en serait ainsi si les 12 ou 15 milliards en question ne pouvaient trouver leurs arrérages que sur les fonds français. Mais si la charge en est prise sur les annuités que nous verse l'Allemagne, nous n'aurons pas à ajouter les intérêts à notre dette.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. J'ai commencé par dire que les 15 milliards dont on parlait étaient très insuffisants pour boucher le trou en face duquel nous nous trouvons. Si ces 15 milliards pouvaient combler la différence entre les besoins et les ressources de la trésorerie, votre raisonnement pourrait être exact. Comme il s'en faut de beaucoup, le raisonnement, j'ai le regret de vous le dire, ne tient pas. M. le Ministre des finances a d'ailleurs déclaré qu'il ne faisait pas sien le système qui a été envisagé.

Comme c'était à l'Officiel et que cela est venu forcément devant la commission des finances, j'avais le devoir de poser la question.

M. BOUDENOOT. Les intérêts de ces emprunts ne seront-ils pas pris sur l'annuité que doit nous verser l'Allemagne, d'après la convention de Paris ?

M. LE MINISTRE. Non, Monsieur Boudenoot. C'est à peine si, même dans dix ans, les annuités que nous recevrons de l'Allemagne serviront à couvrir ce qu'on dépensera encore et pour les pensions, et pour la reconstitution des régions libérées. Par conséquent, les annuités viendront en atténuation de ce compte de dépenses recouvrables sur l'Allemagne, pour lequel nous allons essayer des opérations de crédit, de manière, à ne pas faire attendre si longtemps les sinistrés. Depuis des mois, on ne paie même pas ce qu'on leur doit. Mais j'espère bien que nous arriverons à faire des opérations qui nous permettront, dans les premières années, de ne pas vivre d'expédients, et de payer ce que nous devons.

Les emprunts futurs? Il faut mettre tout d'abord le pays à flot. Quand on a une dette comme la nôtre, il ne faut songer qu'à en réduire le poids et non pas à l'accroître. La grande difficulté de notre situation, c'est que, dans les années précédentes, nous avions encore la possibilité d'emprunter. On a donc fait cet emprunt 6 % qu'on croyait devoir alléger un peu la situation. En fait, il l'a tout de même allégée, puisqu'il a permis de payer l'arriéré que le Trésor était obligé de déboursier. Mais maintenant, quand sera-t-on en état de pouvoir emprunter, même pour consolider? C'est surtout cette opération qui serait nécessaire, et celle qu'on a faite n'a rien consolidé du tout.

E

Il y a aussi notre dette extérieure. Nous espérons que du côté de nos alliés, nous obtiendrons quelque chose. Nous avons déjà commencé à en parler. Nous voudrions qu'on mit en commun tout ce qu'on a fait dans la guerre. Nous leur avons dit: "Vraiment, quand on a payé ce que nous avons payé avec du sang, un tel sacrifice ne doit-il pas entrer en ligne dans nos comptes de capitaux. Du reste, nous nous battions pour la même cause, et il n'est pas possible qu'un pays comme la France, qui a eu son territoire saccagé, qui a perdu, tout compte fait, deux millions et de mi de ses enfants, soit mis sur le même pied que les autres au point de vue financier."

Je sais qu'à l'extérieur, beaucoup d'hommes d'Etat pensent de même, j'espère que nous arriverons à quelque chose de ce côté. Nous avons trouvé un écho après de certains de nos amis présents, et nous savons que parmi nos amis de l'autre côté de l'Océan, qui étaient absents cette fois-ci, il y a des tentatives à faire. J'ai l'impression que la situation de notre dette extérieure, de notre dette envers les Etats, peut être envisagée avec quelque confiance.

M. LE PRESIDENT. Je serai certainement l'interprète de la commission toute entière en vous remerciant de nous apporter des espérances de ce côté.

M. DAUSSET. Cette dette extérieure ne compte pas dans les 60 milliards dont on parlait tout à l'heure ?

M. LE MINISTRE. Elle entre en tout cas, en la prenant au pair, dans les 260 milliards de dettes que nous avons à l'heure présente.

M. DAUSSET. Elle n'influe pas sur les difficultés de la trésorerie en 1921 ?

M. LE MINISTRE. Non.

E

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Par conséquent, sans reprendre les chiffres, je constate que, quant à présent, nous restons en face de l'énorme difficulté que constitue la différence de nos charges et de nos ressources, et que le problème n'est pas résolu.

J'en arrive à la dernière question, sur laquelle je serai très bref, celle du budget. M. le ministre des finances ne compte-t-il pas nous apporter diverses rectifications au budget pour y incorporer les intérêts de la dette, passer le Maroc de l'extraordinaire dans l'ordinaire, etc ?

M. LE MINISTRE. Vous envisagez le budget ordinaire et extraordinaire ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Oui, et j'en arrive à poser la véritable question, qui résume, à propos du budget, tout ce qui vient d'être dit.

Il y avait, dans notre budget, trois parties, le budget ordinaire, le budget extraordinaire et le budget des dépenses recouvrables, qui, tout en étant très insuffisant pour 1921 pour faire face aux charges des régions sinistrées, se traduisait par 16 milliards.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer qu'à partir du jour où l'accord de Paris va être devenu définitif, il ne peut plus être question de dépenses recouvrables en dehors de l'ordre de grandeur que représentent les annuités auxquelles l'Allemagne se sera obligée.

Voilà la difficulté qui pèse sur le budget tout entier. Que vont devenir ces dépenses qu'on qualifiait jusqu'alors de recouvrables, et qu'on ne recouvrera plus, en dehors de la mesure de l'annuité elle-même?

M. LE MINISTRE. Ce serait créer une difficulté inutile que de changer les mots. Est-ce que ce n'est pas toujours par l'emprunt, sous une forme quelconque, que vous allez faire l'équilibre? Ce sont des dépenses recouvrables dont le chiffre - en francs-papier, il est vrai - est déjà voisin de 40 milliards de francs.

M. RIBOT. Quarante milliards? M. Loucheur a dit au groupe interparlementaire des régions libérées que cela faisait 26 milliards.

M. LE MINISTRE. Mon chiffre comprend les pensions et également les allocations.

M. RIBOT. Alors, les chiffres sont d'accord.

M. LE PRESIDENT. Voulez-vous reprendre la question des budgets ordinaire et extraordinaire?

M. LE MINISTRE. Le budget ordinaire, nous l'avons discuté ensemble. Vous l'avez revu certainement avec M. le rapporteur général. Je ne puis encore vous dire quelles rectifications j'y apporterai, soit pour les voies et moyens, soit pour les dépenses. Je puis cependant citer tout de suite la rectification relative aux dépenses de la dette. Le chiffre de cette rectification est de 800 millions environ; tous nos chiffres sont du reste encore un peu hypothétiques, car l'opération de l'emprunt si extraordinaire, que cela puisse paraître, n'est pas encore tout à fait terminée.

Il y aura à diminuer la partie du crédit affectée aux rentes anciennes, à la dette flottante et aux bons de la défense nationale, et au contraire, il faudra majorer le crédit d'une somme assez importante pour l'emprunt lui-même. Le montant

311

approximatif serait de 1.675.000.000. Comme il y aura à déduire sur les autres chapitres 827 millions, il restera 800 millions en chiffres ronds. Il y aura également des crédits nouveaux pour les fonds de chômage. Telles sont les modifications que nous apporterons au budget, en dehors de celles qui résulteront des économies sur les dépenses. Vous savez que la commission des finances de la Chambre a réduit considérablement les dépenses. Nous allons vous faciliter la besogne. J'ai demandé au gouvernement d'accepter les réductions en gros, sauf à les examiner en détail de plus près, mais toujours, sans diminuer les chiffres des compressions réalisées par la Commission.

Le budget ordinaire, qui se présentait, dans le cahier bleu du projet, avec le chiffre de 23.327.500.000 a été réduit par la commission à 21.200.000.000, c'est-à-dire diminué de 1.107.000.000.

Le budget extraordinaire, qui se présentait avec 5.500.000.000 dans le projet du gouvernement, a été réduit à 4.000.000.000 en chiffres ronds, soit un milliard et demi de réduction.

Toutes les dépenses du budget extraordinaire pourront-elles subir cette compression? Je l'espère, nous ferons tous les efforts nécessaires pour qu'il en soit ainsi. Nous le réduirons bien encore, mais aux dépens du budget ordinaire, quant nous allons transférer le Maroc de l'un à l'autre de ces budgets. J'ai d'ailleurs demandé qu'on fasse venir le général Lyautey à Paris, parce que les dépenses du Maroc sont susceptibles d'une compression que la Chambre n'a pas faite, et que nous allons tâcher d'effectuer. Depuis plus de dix ans que nous y sommes, les dépenses militaires donnent à penser que, la politique indigène aidant, on pourrait réduire les opérations du Maroc. Nous ne pouvons pas le faire sans nous entendre avec le général Lyautey. Il va venir ces jours-ci et c'est à ce moment-là que nous tâcherons d'arriver à une sérieuse économie.

D'autre part, vous savez quelle position, j'ai prise devant la Chambre en ce qui concerne les augmentations. Jusqu'ici nous n'avons guère perdu de ce chef que 3 millions.

Restent les magistrats. Nous allons voir. J'ai réussi à écarter la dépense pour le moment. Somme toute, j'espère ne pas trop perdre de ce chef et obtenir des réductions sur le Maroc. Mettons qu'il y ait compensation. Cela nous laissera par conséquent un budget de 25.200.000.000, tant ordinaire qu'extraordinaire. Car de plus en plus la frontière s'efface entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires. L'année prochaine, si les choses de Cilicie se sont arrangées, peut-être ne vous présenterons-nous plus qu'un budget unique.

Nous aurons à y faire face avec nos ressources exceptionnelles; je crois qu'elles seront assez fortes. Les rentrées, cette année, malgré la crise, ont chance d'être, à certains points de vue, plus importantes, car nous allons nous efforcer de distribuer les rôles de 1921 au mois de septembre - je parle des impôts sur les revenus-. Actuellement, on distribue les rôles de 1920. Il y aura dans une même année, et dans une année de crise, hélas ce qui est évidemment regrettable, deux années d'impôts à payer. Nous nous efforcerons d'y arriver, parce qu'il faut des rentrées au Trésor. J'espère aussi qu'on aura terminé la liquidation des stocks, qui durent trop longtemps.

312

Pour la contribution sur les bénéfices de guerre; nous en poussons le recouvrement le plus possible, et je pense que nous arriverons à équilibrer, soit avec les recettes ordinaires, soit avec les ressources exceptionnelles, nos 25 milliards.

Restera l'autre budget, qui se chiffre par 16 milliards et demi, plus les annuités des emprunts que nous allons autoriser les villes à effectuer. Car les emprunts des villes semblent en bonne voie. Ceux de Verdun, de Reims et d'Arras même sont en cours de négociation; peut-être s'étendront-ils aux contrées environnantes, sous le nom des villes. Il semble qu'à l'étranger, par le prestige des batailles qui s'y sont livrées, ou par le souvenir des malheures qu'elles ont subies, ces villes puissent compter sur beaucoup de souscriptions, Arras en Angleterre, Reims partout, Verdun, peut-on dire, universellement. On peut espérer que cet état d'esprit facilitera les opérations que feront les villes, ainsi que celles que les métallurgistes, les sociétés minières vont être bientôt en état d'entreprendre, si je ne me trompe, et qui commenceront à alléger un peu les charges annuelles du budget des dépenses recouvrables.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous ne comptez pas porter au budget le remboursement de deux milliards à la Banque de France, ou tout au moins la somme correspondante aux 2 % d'augmentation du taux de l'intérêt?

Vous pensez bien que si nous ne portons pas dans le budget une somme qu'il faut payer tout de même, finalement elle est décaissée par la trésorerie.

M. LE MINISTRE. La trésorerie et le budget sont deux organes distincts qui se pénètrent, mais qui font des opérations d'un ordre différent. Le remboursement à la Banque de France, c'est simplement une diminution annuelle du compte courant du Trésor pour ses avances particulières.

Nous avons aujourd'hui un compte courant à la Banque de France qui ne peut pas dépasser en débit 27 milliards. A partir du 31 décembre, il faudra que le compte se tienne au-dessous de 25 milliards, puisque ce sera le maximum de ce que la Banque pourra nous avancer. Il faut donc que notre trésorerie soit guidée de telle sorte qu'elle soit en mesure de ne pas dépasser les limites de son crédit. Cela ne peut pas se faire d'un coup, par de l'argent, qu'on remettra.

Nous sommes aujourd'hui à 26 milliards environ. Nous avons même réussi à descendre au-dessous de ce chiffre, mais nous avons été obligés d'y remonter. Il faut que, par le moyen des opérations que nous allons faire au cours de l'année, nous arrivions au mois de décembre à être au-dessous de 25 milliards, et assez notablement pour avoir une marge jusqu'à ce chiffre, égale à celle qui nous sépare du chiffre de 27 milliards actuellement. Les comptes avec la Banque de France se présentent donc comme une opération de trésorerie. Il n'y aurait aucun avantage à inscrire cette opération dans le budget.

M. RIDOT. J'avais posé une question à la tribune lorsqu'est venue la discussion de la convention avec la Banque. En ce qui concerne les deux milliards, si le ministre m'a dit qu'il les inscrirait au budget extraordinaire. M. Hilliès-Lacroix, président de la commission, a fait cette objection que ce serait faire payer par la dette flottante un amortissement, ce qui était mauvais, mais M. le ministre reconnaît qu'on devait le porter au budget. Si je comprends bien ce que vient de dire M. le Ministre des finances, il interprète la convention en ce sens qu'au 31 décembre, le compte d'avances du Trésor doit être abaissé au-dessous de 25 milliards, que par conséquent, ce ne serait pas une obligation, au premier janvier, de l'inscrire au budget, que ce serait une opération de trésorerie qui se ferait au cours de l'année.

Je suis tout disposé à me rallier à ce point de vue, si M. le ministre insiste.

Mais en ce qui concerne les 5 % stipulés dans une convention législative, le même raisonnement ne peut pas être soutenu.

M. LE MINISTRE. Je ne vois pas d'inconvénient, si vous y tenez, à les mettre au budget.

M. RIDOT. Mais je voudrais que les choses se fissent régulièrement. Si la Banque considère que l'engagement que nous avons pris vis-à-vis d'elle, et qui constitue une dette de l'Etat, doit figurer au budget, là-dessus, je suis intransigeant. Si la Banque considère qu'il y a novation, et que par le fait même que nous nous sommes engagés à réduire notre compte d'avances de 2 milliards par an, elle a renoncé à ce supplément d'intérêts qui était un amortissement, je le veux bien, mais il faudrait que cela fût dit.

M. LE MINISTRE. Je vais le faire préciser. Nous avons tant de choses à voir tous les jours avec le gouverneur de la Banque de France que nous n'avons pas parlé des intérêts.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Vous entendez bien ne pas relever le crédit pour insuffisance des chemins de fer, que la Chambre a réduit arbitrairement à 300 millions, en supputant les bénéfices d'un nouveau régime qui n'est pas prêt d'être voté. Ce n'est pas quand nous avons 8 millions de déficit par jour qu'il convient de réduire ce crédit de 300 millions par an.

M. JEANNENEY. Le déficit de 1921 ne peut être chiffré à 1.200 millions, au minimum, en tenant compte de la baisse du charbon.

M. BOUDENOOT. Mais tout à l'heure, on a parlé de 3 milliards.

VOIX DIVERSES. L'année précédente !

314-

M. LE MINISTRE. La différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation, ajoutée aux charges financières, bien entendu, est de 3.187.000.000 pour l'ensemble du réseau en 1920. Si vous le désirez, je vais vous donner le détail par compagnie (Non! non!).

M. JEANNENEY. Les chiffres que j'ai reçus de M. le ministre des travaux publics sont un peu différents. Il arrive, pour 1920, à 2.794.000.000.

M. LEMINISTRE. Oui, mais il faut ajouter les 720 francs de vie chère que l'Etat donne aux cheminots.

M. JEANNENEY. Nous sommes d'accord.

M. LE MINISTRE. Je compte naturellement non seulement les dépenses à la charge des compagnies, mais aussi celles au compte de l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Enfin, il y a une troisième rectification qui doit encore être apportée au budget. Vous savez que les assujettis à la contribution aux bénéficiaires de guerre sont autorisés à se libérer en rentes sur l'Etat. L'année dernière, ces libérations ont atteint 700 millions. Cette année, étant donné le cours de la rente, il y a avantage à l'utiliser. C'est comme si on leur disait: voulez-vous payer 990.000 francs ou 1.000.000? On a prévu une petite somme de 200.000.000, pour un impôt total de 4 milliards. Je la crois insuffisante, et je prie M. le ministre d'examiner dans quelle mesure elle doit être relevée.

M. LE MINISTRE. Vous avez raison. Dès que j'aurai le total des dépenses votées par la Chambre, je ~~vous~~ présenterai un nouveau tableau des voies et moyens. Il est inutile que je vous donne lecture du tableau provisoire, puisque les chiffres n'en sont pas exacts.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Nous restons en face de la fameuse question des dépenses recouvrables. Je m'excuse d'y insister. Il paraît tout de même difficile que nous continuions d'insérer dans une troisième section de nos budgets, alors que l'accord de Paris, par hypothèse, sera devenu définitif, une somme que nous qualifierons de dépense recouvrable, et qui excédera dans de très larges proportions ce qui doit être recouvré.

Il faut, - c'est par là que nous devons conclure - arriver à trouver un système général pour sortir de tout cela. Il n'est pas possible de continuer à procéder par examen de détails et de questions particulières. Nous sommes en face d'une difficulté énorme, qui ne pouvait pas être exactement chiffrée dans ses répercussions tant qu'on ne savait pas quels devaient être les paiements faits par l'Allemagne. Si les termes de l'accord de Paris deviennent définitifs, vous êtes en face d'une difficulté effrayante. Il faut en sortir. Je n'ai pas besoin de dire que le concours et la collaboration la plus loyale de la commission

des finances lui est acquis. Mais il faut des méthodes, un système précis. Ce n'est pas par des réformes de détail que nous y arriverons. Nous appelons sur ce point toute votre attention.

M. LE MINISTRE. Je puis vous dire que notre attention est vivement appelée sur la nécessité si ardue de faire face actuellement à toutes nos charges, puisque les dépenses recouvrables elles-mêmes sont des charges budgétaires. Mais la question de mots importe peu. Ces dépenses étaient recouvrables quand on ne savait pas ce qu'on pourrait recouvrer. Nous ne le savons pas beaucoup plus qu'avant. Aux recettes, qu'y aura-t-il? Des fonds d'emprunt, car, sous quelque forme que ce soit, nous émettrons des emprunts. Par conséquent, on peut dire sans inconvénient "dépenses recouvrables". C'est la réalité qu'il faut voir.

Ces fonds d'emprunt, comment allons-nous pouvoir nous les procurer? Allons-nous pouvoir mobiliser les premières annuités de la dette? Si je réussissais à le faire avec les cinq premières années - 13 milliards de marks-or, je vous assure que je considérerais comme extrêmement heureux de dégager au moins le présent et d'avoir la possibilité de nous retourner pour l'avenir. Si j'ai réussi à prendre sur nos bons amis anglais quelque ascendant dans ces derniers jours, j'essaierai d'arriver de ce côté à quelque chose. Je souhaite de pouvoir aller à Londres. Je fais tous mes efforts pour que le budget soit voté très vite par la Chambre. Au Sénat, même si je ne suis pas là, je sais qu'il y aura des défenseurs du budget; vous me donnerez congé.

M. LEBRUN. Je voudrais parler d'un point un peu particulier et montrer que la grande difficulté qui nous occupe a un caractère d'actualité tout à fait marqué.

J'étais il y a quelques jours dans mon département, et voici la situation. Elle est d'ailleurs la même dans les dix départements. L'année dernière, après d'assez longs débats à la Chambre et au Sénat, on était arrivé à élever dans une certaine proportion les crédits affectés aux avances - et je parle exclusivement des crédits qui se transforment en devis et non pas en fonctionnaires, c'est-à-dire du chapitre pour acomptes et avances. On l'avait porté à 12 milliards. En présence de cette promesse des Chambres, les organisations des départements se sont efforcées d'utiliser ce chiffre, et notamment, en Meurthe-et-Moselle, nous sommes arrivés à constituer des commissions coopératives et à pousser tellement de commissions cantonales que nous arrivons à des travaux qui, ajoutés à ceux des autres départements, montent à peu près à un chiffre de ~~xx~~ 1.200.000.000 de travaux exécutés en 1930 et non encore payés. Je résume dans ce chiffre la situation. On ne dira pas que nous avons exagéré, puisque le crédit moral qui nous était ouvert était de 12 milliards, tandis qu'en fait les paiements auront été de 9 milliards environ. Donc 9.000.000.000 + 1.200.000.000, nous n'avons pas atteint de beaucoup le chiffre qui nous était offert.

Ces dépenses faites par les entrepreneurs n'étant pas couvertes à l'heure présente, j'ai reçu du syndicat des entrepreneurs de Meurthe et Moselle cette déclaration que vraiment leur découvert était trop grand et qu'ils ne pouvaient pas continuer à travailler dans ces conditions, et de fait, il y a plus de la moitié des chantiers dispersés, les outils de travail ont été enlevés, les ouvriers s'en sont allés et les entrepreneurs aussi.

316

Cette campagne de 1921 devait amener la reconstitution de la moitié au moins du département, si l'on avait pu payer, et nous nous demandons quelle va être notre situation. Voyez dans quelle angoisse nous sommes. Ces gens sont tout prêts à travailler, et ils ne savent que faire. Pourra-t-on seulement payer cet arriéré de 1.200.000.000? Et une fois payé, dans quelle mesure pourra-t-on nous permettre de travailler ?

Le problème, comme je le disais, est d'aspect général, et il présente un caractère d'urgence. Il ne faut pas laisser dire qu'on ne peut faire la reconstitution. Je ne crois pas exagérer en disant que le problème est angoissant.

M. LE MINISTRE. Vous n'exagérez nullement. Le problème m'est posé tous les jours par les réclamations extrêmement vives qui me sont adressées. L'année dernière, non seulement on disposait des crédits inscrits au budget, mais on avait la perspective de l'emprunt du mois de novembre, sur lequel on comptait pour payer l'arriéré. On ne l'a pas pu, et on est resté avec quatre milliards non employés. Je ne peux en subir le reproche, puisqu'on n'était pas en mesure de payer. Depuis trois semaines que je suis au ministère, on m'a bien parlé de cela une vingtaine de fois. Je n'ai pu faire autre chose que d'ouvrir très strictement les crédits des douzièmes, mais pour les arriérés le paiement n'est pas possible. Nous vivons au jour le jour, avec difficulté, puisque l'ensemble des dépenses budgétaires dépasse les recettes que vous faites sous toutes les formes. Par conséquent, jusqu'à ce que nous ayons fait quelque opération du genre de celle que j'envisage, et pour laquelle j'ai déjà prié certaines de se rendre dans les pays où j'aurai à négocier, jusque-là, nous n'aurons pas le pouvoir de liquider l'arriéré.

M. DE SELVES. M, le président et M. le rapporteur général nous disaient: nous ne sommes plus au moment où l'on peut réaliser des améliorations de détail dans les budgets. Ce qu'il faut, c'est un plan général, une conception d'ensemble de notre situation. Pour nous en bien convaincre, ils plaçaient sous nos yeux quelques chiffres. Ils nous disaient: les budgets ordinaire et extraordinaire comportent une dépense de 31.721.000.000 et nous nous trouvons en face d'une recette de 24 milliards 900 millions.

Ils ajoutaient: en 1921, les charges de la Trésorerie seront de 60 milliards. Quelles sont les ressources de cette trésorerie - en présence d'ailleurs d'une dette de 519 milliards? Ces ressources seront de 23 milliards.

Et à part, comme le disait M. le ministre des finances, quelques différences de 2 ou 3 milliards qui peuvent se produire, on est d'accord sur ces chiffres. Il suffit de les énoncer pour montrer toute la gravité de la situation, et le mot de gravité aurait besoin d'être souligné lui-même pour devenir plus expressif.

Quels seront les moyens de remédier à cette situation générale? J'avoue que je désire que le gouvernement vienne devant nous exposer son orientation, son programme; il faut un programme d'ensemble. Il faudra bien, quoi qu'en ait dit M. le président du conseil à la Chambre et bien que je le regrette profondément, en arriver, je le crains bien, à créer des ressources nouvelles.

317

Nous y serons fatalement amenés. Mais il faudrait auparavant, - l'opinion l'attend - que par des modifications, des suppressions dans notre organisme administratif, nous témoignons devant ce pays que si nous lui demandons des sacrifices nouveaux, nous avons fait l'effort aussi considérable que possible pour réaliser par ailleurs des économies.

Je voudrais que le gouvernement vint nous dire quels organismes il se propose de supprimer, quelles réductions, il propose d'apporter dans nos dépenses. Il est nécessaire qu'il nous donne sur ce point, de façon précise, des explications.

Je comprends que cela dépasse dans une certaine mesure la compétence de M. le ministre des finances. C'est une question qui intéresse l'ensemble du gouvernement.

M. LE MINISTRE. Non, c'est moi que cela concerne.

M. DE SELVES. Mais vous avez besoin, pour obtenir un résultat, d'être fortement soutenu et secondé. Nous voudrions, je le répète, que le plus tôt possible, le sentiment du gouvernement s'exprimât sur ce point, car enfin, jusqu'ici, je puis dire, sans aucune espèce d'amertume, monsieur le ministre des finances, que nous n'avons vu pointer à l'horizon aucune de ces suppressions que nous attendons tous.

Je ne veux pas faire de précisions, mais enfin tout le monde me comprend. Nous ne pouvons pas rester dans la situation où nous sommes, nous allons à la catastrophe, si des remèdes absolument radicaux n'y sont pas apportés.

M. LE MINISTRE. Je regrette de n'avoir pas été assez précis, mais je crois avoir dit qu'aujourd'hui j'envisage toujours la situation comme je l'indiquais il y a un mois. Je la vois avec la même inquiétude. Placé plus près, je vois les difficultés s'accroître au fur et à mesure que nous nous éloignons de l'emprunt. J'ai dit que cet emprunt n'avait rien consolidé, mais qu'il avait permis de payer les dettes criardes. Nous sommes, ai-je dit, dans une situation plus difficile encore qu'à ce moment.

Mais je n'ai jamais pensé, pas plus que M. de Selves, sans doute, que c'est d'un coup/de baguette qu'on transforme les finances. Cela n'est pas possible, et je redoute ceux qui le croient. Certains pensent qu'on peut avoir 10 milliards à la Banque de France ou faire quelque opération du même genre. Non, il faut faire, dites-vous - et je l'ai demandé autrefois en votre nom au Sénat avec énergie - il faut faire deux choses: mettre le budget en équilibre tout d'abord, et en outre régler la question de trésorerie. Le budget que nous allons voter ne sera pas en équilibre. S'il l'est, c'est grâce à des ressources exceptionnelles. Il faut comprimer les dépenses. Je dois dire que j'ai

trouvé à la Commission de la Chambre un concours précieux à ce point de vue. Nous examinerons ses réductions dans le détail, en nous efforçant d'en conserver le chiffre total. Peut-être nos économies ne porteront-elles pas tout à fait sur les mêmes objets. Il est possible que les crédits de Syrie aient été trop comprimés. Cela ne servirait à rien de diminuer un crédit, qui serait faussé par le fait de la réquisition, car les hommes qui sont là-bas, mangent et continueront à manger jusqu'au jour où on les aura embarqués pour rentrer chez eux.

Quant à la suppression de certains organismes, nous la ferons, partout elle est possible. Dans le ministère des régions libérées, par exemple, il y a des compressions à faire sur les dépenses administratives.

M. DAUSSET. Nous en reparlerons.

M. LE MINISTRE. J'ai eu à me débattre à la Chambre contre des demandes de crédits, et j'ai constaté que des agriculteurs m'ont donné raison pour ce qui concernait les offices départementaux et toutes sortes d'organismes avec lesquels on a cru qu'on allait transformer la production de ce pays. J'ai reçu par exemple des protestations d'agriculteurs du sud-ouest.

M. LE PRESIDENT. Nous avons entendu, au Sénat même, des protestations émanant d'agriculteurs.

M. LE MINISTRE. J'appelle votre attention sur ce crédit quand il viendra devant vous.

Nous ferons donc l'effort le plus grand et nous tâcherons de supprimer les organismes inutiles. Ce n'est pas tant l'organe lui-même qui coûte: un sous-secrétaire d'Etat et son cabinet, c'est peu de chose, mais un service nouveau qui se crée comporte des dépenses considérables.

J'ai écrit le 27 Janvier à tous mes collègues une lettre sur ce sujet. Je vous demande la permission de ne pas vous en donner lecture: elle est un peu vive. C'est bien assez que j'aie fait quelques mécontents par le ton de cette lettre. Mais je voulais expliquer ce que représentent les crédits. C'est le maximum des dépenses qu'il ne faut pas dépasser, et même qu'il ne faudrait pas atteindre. Que l'on dispose d'un crédit, cela ne veut pas dire qu'on soit obligé de le dépenser.

Or, dans tous les départements ministériels, il s'est créé, au cours de la guerre, un foisonnement de services nouveaux, de missions, de commissions très coûteuses. J'ai donc demandé à mes collègues de poursuivre, dans leurs départements respectifs, les réductions que nous avons commencé d'opérer en supprimant le Syndicat des pétroles. On va supprimer le compte des charbons. Je pense bien qu'avant la fin de l'année, la liquidation des stocks sera liquidée elle-même. Le Ravitaillement a été supprimé.

M. SCHRAMMECK. Et le Transit maritime : 40 millions de déficit !

M. LE MINISTRE. Pour celui-là, nous sommes obligés d'attendre le vote du projet de loi tendant à la vente de la flotte d'Etat. En général, les commissions spéciales ne voient pas les questions du même oeil que les commissions financières. Il y a des gens qui ne sont pas très loin de chez vous, mon honorable collègue, qui ont une grande influence dans certaines questions, et qui ne voient pas la suppression de la flotte d'Etat du même oeil que nous. Aussi ne s'empresent-ils pas d'aider à rapporter un projet.

M. SCHRAMMECK. Etant donné l'importance du déficit, il semble qu'on doive chercher à réaliser rapidement l'économie nécessaire.

M. LE MINISTRE. Je ne parviens pas cependant, à faire aboutir cette commission.

Je disais donc que la première chose à faire, c'est de mettre le budget en équilibre; je vous y aiderai de mon mieux, et je suis sûr de pouvoir compter sur vous pour cela.

Mais ce n'est pas toute la solution du problème, car il y a un arriéré considérable, une dette à court terme effrayante, avec laquelle un pays ne peut vivre et qu'il faudra bien arriver à consolider, et surtout il y a ce compte de dépenses recouvrables qui est déjà à découvert d'une somme formidable.

Des grands mots, des grands programmes même, ne suffiront pas pour nous tirer de là. La question est plus terre à terre. Equilibrer le budget d'une part; d'autre part, faire les opérations de crédit nécessaires pour cette partie des dépenses que nous ne pouvons pas songer à couvrir avec des recettes ordinaires et qui sont à la charge de l'Allemagne, Mais ces opérations ne dépendent pas de nous seuls, il importe de faire des opérations d'ensemble.

Voici la façon dont la situation est envisagée. Je ne crois pas qu'on puisse l'envisager autrement. Si vous aviez devant vous M. le Président du Conseil, vous entendriez certes un discours plus brillant que le mien, mais vous ne permettez de vous dire qu'au fond, ce serait absolument le même.

M. RIBOT. Je pense, comme M. le ministre des finances, que ce n'est pas d'un coup de baguette que nous pourrions rétablir l'équilibre de nos finances, et j'admire son courage en présence de la situation devant laquelle nous nous trouvons. Mais enfin, il faut bien se rendre compte de cette situation. M. le ministre a dit qu'il fallait éviter les emprunts, et il a fait allusion à certaines opérations sur lesquelles je voudrais au moins une indication.

M. Chéron a porté à 60 milliards le chiffre des paiements que la trésorerie aura à faire en 1921. Je le ramène tout de suite à 55 milliards, car il y aura des défalcatons à faire, et je prends le chiffre minimum.

Les recettes budgétaires ne dépassent pas 25 milliards; il y a par conséquent un écart de 32 milliards entre le chiffre des paiements et celui des recettes budgétaires. Il faut donc que nous envisagions, sous une forme ou sous une autre, des emprunts en 1921, pour une somme de 32 milliards, que nous les fassions directement, ou que nous les fassions faire par les villes ou par des associations de sinistrés.

Je n'ai donc pas bien compris M. le Ministre, disant qu'il ne fallait pas faire d'emprunts, que c'était aller à la ruine, mais qu'il envisageait certaines opérations. Je me demande quelles peuvent être les opérations qui nous dispenseront de faire des emprunts pour boucher un trou.

Faire des emprunts, cela va devenir difficile. On ne peut pas faire des emprunts quotidiens, se condamner à emprunter 20 milliards par an. Quand même M. Briand aurait raison de dire que ce pays peut fournir sur ses épargnes, tous les ans, de 12 à 15 milliards, il n'est pas possible qu'on envisage l'emploi indéfini de cette pompe aspirante de l'Etat. Cependant, nous allons y être condamnés, du moment que l'Allemagne ne peut pas - et nous le reconnaissons par l'accord que nous venons de signer avec nos alliés - fournir le plein de sa dette. Il est clair que pendant les dix ans qui sont devant nous, nous allons avoir à dépenser beaucoup plus que nous ne recevrons.

Le côté grave de l'affaire, c'est qu'il ne suffit pas de trouver les capitaux, il faut payer les intérêts. Cette année-ci, nous avons augmenté les intérêts de notre dette de deux milliards, puisque nous avons emprunté 38 milliards effectifs. Si nous empruntons encore 32 milliards, quelle annuité, allons-nous inscrire à notre budget les années prochaines !

Notre budget est en déficit virtuellement quel que nous fassions, puisqu'il ne s'équilibre que par un supplément de ressources exceptionnelles, liquidation des stocks et bénéfices de guerre. Il est en déficit de 5.200.000.000 de ce chef.

Comment le budget ordinaire pourra-t-il supporter à la fois ces 5.200.000.000 et tous les milliards qui, d'année en année, vont s'y ajouter pour le service des emprunts ? Comment pourra-t-il le faire, à moins de créer des impôts dans une proportion dont je suis moi-même effrayé, moi qui ne suis pas partisan des solutions indulgentes et faciles que M. Berthelot nous offre comme un appât séducteur.

M. BERTHELOT. Je demande que la question soit absolument réservée, parce qu'on risque de s'embrouiller aujourd'hui. Ces discussions-là ont des répercussions de diverses natures, et on développe à la fois des résolutions contradictoires qui supposent des solutions différentes du problème monétaire.

M. RIBOT. Je demande à M. le Ministre des finances d'envisager cette situation non pas seulement pour les quelques mois devant nous, mais pour un avenir plus étendu.

Comment pourrons-nous équilibrer les budgets futurs, quelles sont les vues du gouvernement là-dessus, et comment M. le président du conseil s'est-il laissé aller à répéter à la Chambre que tout cela se ferait sans aggravation d'impôts ? Je crains

que nous ne nous confinions encore dans cet optimisme vague dans lequel nous avons vécu depuis l'armistice, disant toujours - nous avons fait le maximum de l'effort, vivons au jour le jour, tout s'arrangera.

Or, tout ne s'arrangera pas à moins d'un sacrifice héroïque, qui doit porter sur plusieurs points à la fois.

Nous ne pouvons pas demander à ce pays un effort nouveau, à moins de lui apporter un budget nouveau, c'est-à-dire adopté à la situation présente de nos ressources.

J'ai déclaré très haut que le budget, tel qu'il se discute à la Chambre, ne peut pas être le budget de la France en ce moment-ci. Nous sommes une nation victorieuse, mais écrasée par les charges que nous laisse la guerre et, à côté des intérêts de la dette, qui vont dépasser toute proportion, nous ne pouvons pas maintenir un budget qui est encore, sur certains points, un budget de magnificence.

Nous payons d'une façon scandaleuse toutes les missions que nous avons à l'étranger, nous donnons des exemples détestables, nous semblons dire que nous pouvons puiser dans un trésor inépuisable, que la France est riche. La France ne doit pas, au dehors même, donner des apparences et ces impressions, elle ne doit pas payer des fonctionnaires au-delà de ce qui est strictement nécessaire. Je déclare en outre que nous ne pouvons pas maintenir notre état militaire tel qu'il est concrétisé au budget.

J'ai fait le compte des dépenses militaires figurant à tous les budgets : c'est 8.400.000.000 !

Je reviens au point de départ de cette conversation. Nous n'avons pas voulu examiner les budgets particuliers avant d'examiner l'ensemble, parce que nous avons tous le sentiment que les quelques économies que nous ferions seraient le plus souvent annihilées par des crédits supplémentaires et ne remédieront pas à la situation.

Il faut que le gouvernement prenne l'initiative, non pas des compressions, parce qu'elles laissent subsister les causes de dépenses, mais des modifications de la texture même de notre budget. Je sais bien que c'est très difficile. M. le ministre des finances est tout seul, dans le gouvernement, pour le faire, mais s'il n'arrive pas à convaincre M. le président du conseil et ses collègues que c'est une nécessité vitale pour nous, je crains que nous n'allions à l'impossibilité de faire face à nos engagements, c'est-à-dire à la faillite.

Ce que proposera M. Berthelot, c'est aussi une faillite, sous une forme plus séduisante et plus insidieuse. Ce n'est pas la faillite brutale qui consiste à dire un jour aux rentiers : nous ne payons plus que la moitié de vos arrérages, - ou aux fonctionnaires : nous vous faisons une retenue ; c'est celle qui consiste à déprécier jour par jour, par des émissions indéfinies de billets de banque, la valeur du numéraire. Le jour où l'on s'est habitué à ce taux déprécié, si nous arrivons à ce que le franc vaille 10 centimes comme le mark aujourd'hui, nous serons virtuellement en état de faillite, car il faudra bien consolider la monnaie dépréciée, on ne pourra pas revenir au niveau du franc-or, comme on le devrait, - car tous ces billets portent la signature de la Banque de France. Au lieu de remonter la pente,

nous dirons: puisque nous sommes au bas de la pente, constatons-le simplement, disons que le franc, au lieu de peser cinq grammes d'argent, n'en contiendra plus que $3\frac{1}{2}$ ou 2, comme on l'a fait en Russie. C'est une faillite dissimulée, insidieuse, une faillite différée, mais, au fond, c'est également un manquement à nos engagements.

Je suppose encore, quoique que le problème soit horriblement difficile à résoudre, qu'on peut remonter la pente et que nous pouvons éviter la faillite, mais à deux conditions: c'est qu'on fera un budget tout différent de celui qu'on nous propose, et ensuite qu'on dira à ce pays que cela ne suffit pas qu'il y a un effort fiscal considérable à faire, non pas cette année, mais qu'il faut s'y préparer. Si l'on ne fait pas cela, le moment n'est pas très loin où nous serons obligés d'avouer au pays que nous ne lui avons pas dit la vérité. Le moment est venu de lui parler franchement, sincèrement et de ne rien lui dissimuler.

M. LE MINISTRE. Je suis d'accord avec M. Ribot: il faut chercher autre chose que des expédients et de petites compressions. Mais en dehors des grandes décisions à prendre plus tard, il y a des mesures nécessaires qu'il faut prendre tout de suite. Nous allons tâcher d'abord de parer aux premiers mois; mais vous ne pensez pas que ce budget nouveau dont vous parlez doit être celui de 1921. Le budget de 1921 doit être voté pour le bon ordre, et je crois que la commission ferait oeuvre utile en se mettant tout de suite à sa tâche particulière. Ce n'est pas encore la grande tâche que nous pouvons envisager, la liquidation de la guerre. Cette tâche, il faut y songer et la préparer. Mais il y a aussi la tâche quotidienne; mettre l'ordre dans nos finances. Tant que vous voterez des budgets en retard, en plus du péril, vous aurez le désordre.

Si le Sénat veut renforcer les compressions qu'a faites la Chambre, cela rendra plus aisé le reste du travail, et les petites réformes aideront à faire les grandes.

Que vous dirai-je de plus pour le moment ?

L'élément indispensable de notre relèvement financier, c'est l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes.

Pour le surplus, nous nous efforcerons de trouver les concours qui nous sont nécessaires. Je n'ai pas dit qu'il s'agira d'emprunts. Sans doute, il y en aura à faire, mais encore une fois, cherchons à conjurer le péril de notre trésorerie, et nous pourrons entreprendre les grandes choses que vous avez en vue et auxquelles vous pensez bien que je réfléchis plus que jamais.

M. BERTHELOT. Je ne peux pas ne pas prendre la parole. Je crois qu'il y a un intérêt réel pour la commission des finances à instituer sur cette question de l'émission de billets de banque une discussion. Ce n'est pas le moment de le faire, et d'ailleurs le temps nous manque. Mais j'ai tenu à protester contre l'opinion qu'exprimait M. Chéron, à savoir qu'en aucune hypothèse, on ne pouvait admettre une nouvelle augmentation de l'émission des billets de banque à titre d'avances...

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est mon opinion.

M. BERTHELOT. C'est possible, mais il est parfaitement possible aussi que les circonstances ne nous laissent pas d'autre issue. J'ai comme vous le désir de faciliter la tâche formidable qu'a assumée le ministre des finances. Je n'admets pas qu'en paraissant l'enfermer dans un cercle si les circonstances l'obligeaient à avoir recours à ce moyen, on se réserve la possibilité, de lui adresser, à une convocation ultérieure devant la commission des finances, des reproches, et celui notamment d'avoir manqué à un engagement qu'on lui aurait extorqué ici.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ce n'est pas ma manière.

M. BERTHELOT. Nous ignorons ce que seront les difficultés précises des paiements à faire, lesquels sont conditionnés par des négociations avec l'étranger, dont le résultat est parfaitement incertain. Il est possible que M. le ministre des finances obtienne un meilleur succès que ses prédécesseurs, il est possible aussi qu'il se heurte aux mêmes réponses dilatoires et aux mêmes refus.

Il peut donc parfaitement arriver que dans un délai relativement court, il se trouve en présence de la situation où s'est trouvé M. François-Marsal, c'est-à-dire dans la nécessité ou de suspendre les paiements ou d'augmenter l'émission des billets de banque. Le dernier expédient auquel a eu recours M. François-Marsal, précisément pour éviter dans une certaine mesure les critiques des commissions parlementaires, a consisté, au lieu de faire directement l'émission de billets de banque, à demander des avances aux banques; celles-ci ont créé du papier qu'elles ont réescompté à la Banque de France, et c'est au compte commercial qu'a figuré l'émission supplémentaire. En fait, c'est parfaitement par une augmentation temporaire de la circulation, maintenue jusqu'aux premiers versements sur l'emprunt, qu'on a pu faire face à des dépenses qu'on ne pouvait pas ne pas payer.

Nous ignorons complètement si l'on ne sera pas de nouveau dans la nécessité d'avoir recours à la même mesure. Par conséquent, il faut que la possibilité en demeure réservée. J'ajoute qu'en ce qui concerne la situation telle qu'elle nous a été présentée, c'est-à-dire une trentaine de milliards à payer de plus que n'en peuvent fournir les impôts ou les recettes extraordinaires, on est en présence de la nécessité d'emprunter trente milliards pour faire face à ces paiements, sous peine de suspendre à peu près entièrement la restauration des régions libérées. Or, vous ne trouverez pas à emprunter 30 milliards au cours de 1921.

Et alors, ou vous ne paierez pas les dettes à l'étranger, ou, si vous ne pouvez pas obtenir les délais nécessaires, vous arrêterez la restauration des régions libérées, ou, dernière hypothèse, vous augmenterez l'émission des billets de banque.

Nous aurons, les uns et les autres - le Gouvernement d'abord, en prenant la responsabilité des initiatives, et nous-mêmes, à titre de contrôleurs - nous aurons à délibérer sur ces différentes éventualités, mais j'estime que ce n'est pas au commencement de février d'une année aussi grave qu'on peut préjuger l'exclusion d'une des solutions possibles parmi celles que nous aurons à adopter ultérieurement suivant des circonstances dont nous ne sommes pas les maîtres.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Notre éminent collègue M. Ribot a donné tout à l'heure une conclusion trop éloquente au débat pour que j'insiste beaucoup. L'autre jour, lorsque j'ai établi l'exposé que j'ai résumé à M. le ministre des finances, je me suis proposé de vous mettre en face de la vérité.

Faudra-t-il, à un moment donné, que nous y mettions le pays ?

Quand un particulier est très gêné dans ses affaires, que fait-il. Il établit d'abord sa situation, il liquide le passé. L'Etat doit lui-même établir sa situation, qu'il ne connaît pas très bien, et aviser aux moyens de trésorerie pour y faire face.

Quant au particulier, il règle sa manière de vivre pour l'avenir. C'est ce que demandait M. Ribot en disant qu'il fallait avoir un budget adapté à la situation nouvelle.

Personne n'a dit ici qu'il fallait suspendre l'examen du budget. Nous devons, en attendant que le gouvernement nous apporte les propositions nécessaires, nous inspirer de ce qui a été dit ici, dans l'examen de tous les budgets particuliers, au risque de supprimer une foule de dépenses, mêmes utiles, mais non indispensables. Il faut aller au-devant de l'énorme problème, et sur ce point nous ne pouvons pas manquer d'être appuyés par M. le ministre des finances.

Je ne peux ^{/ne pas/} répondre à l'observation de l'Honorable M. Berthelot, d'autant plus qu'il demande qu'on réserve un débat pour cette importante question. Puisqu'il a affirmé son opinion, je me permets d'insister sur la mienne. Je considère qu'il n'y aurait pas de pire malheur, de plus détestable solution, que celle qui consisterait à exagérer encore l'inflation fiduciaire, une des causes essentielles de la hausse du change et de la cherté de la vie. Entrer dans cette voie, c'est aller tout droit à la catastrophe.

Bien qu'aucun système ne se soit imposé au cours de ces longs débats, il faut tout de même ne pas regretter les explications qui ont été échangées. Nous sommes en face d'une situation très grave, on peut dire effroyable, il faut en sortir autrement que par une catastrophe. L'état d'esprit du pays, vous le connaissez tous. Le pays, qui a subi toutes les horreurs de la guerre pendant cinq années, qui avait vu couronner la guerre par un traité signé par l'ennemi et par les alliés, avait vu dans ce traité une double garantie: l'une - je n'ose même pas la rappeler, on m'accuserait peut-être de faire une remarque puérile - l'une, c'était le châtement des coupables, et maintenant, la responsabilité des auteurs du crime, bien que le Traité l'ait expressément prévue, on n'en parle même plus. Restait au moins la responsabilité civile, non pas intégrale, on avait pris soin de dire qu'il était impossible que l'Allemagne réparât tous les torts qu'elle avait causés, - du moins ce qu'elle s'était expressément obligée à réparer, les dommages aux biens et aux personnes. Et voilà qu'aujourd'hui, le pays constate que cette réparation est encore à l'état d'hypothèse, et qu'on discute toujours sur une novation de dette à propos du Traité de Versailles.

Et pendant ce temps, le pays a apporté, depuis 1914, 50 milliards à l'impôt, 150 milliards aux emprunts sous toutes les formes.

Oui, au milieu des pires difficultés, le pays a apporté 200 milliards au Trésor, et l'ennemi responsable du plus odieux des crimes de l'histoire n'a pas versé un sou !

Nous devons prendre garde à cette situation, parce qu'il ne s'agit pas seulement d'une situation financière terrible, mais qu'il y a aussi une offense très grave à la morale la plus élémentaire. C'est une situation dont le pays nous demandera compte à tous.

Nous avons tous ensemble, une lourde responsabilité. C'est pourquoi il faut sortir de là. M. le ministre des finances peut être sûr que, en ce qui nous concerne, nous ne manquerons pas de lui apporter tout notre concours, mais il faut qu'il nous donne l'assurance que le gouvernement tout entier n'hésitera pas à opérer les coupes sombres indispensables, à supprimer tous les organismes inutiles, toutes les dépenses, mêmes utiles, mais non indispensables, bref, à faire tout pour éviter la terrible catastrophe à laquelle on faisait allusion tout à l'heure.

Je le disais, à la fin de mon exposé, - le Sénat, pendant la guerre, a su prendre les résolutions nécessaires, et je me souviens qu'ici, dans cette salle, à la commission de l'armée, il y a eu des heures dramatiques. Il faut savoir encore une fois prendre nos responsabilités pour tirer la France du péril financier.

Il n'y a pas de meilleure conclusion au débat que celle que donnait l'honorable M. Ribot. C'est très respectueusement que je m'y associe.

M. LE MINISTRE. Un mot, pour terminer, en ce qui me concerne: 1° je n'ai pris aucun engagement en ce qui touche la Banque de France, sinon celui-ci que je ferai non pas le possible, mais l'impossible pour qu'on n'ait pas recours à une augmentation de l'inflation.

Dire qu'à aucun moment, je ne serai pas amené à le faire, je n'en sais rien, on l'a dit très justement, cela va dépendre d'autre chose.

Maintenant, je voudrais bien que l'honorable rapporteur général me permette une correction. Il n'y a rien dans l'engagement nouveau qui ne soit la conséquence du traité. Malheureusement, alors que le Traité déclarait que l'ennemi devait réparer, il avait organisé les paiements de telle manière qu'il y avait une quasi-impossibilité de le faire jouer. Cela résulte directement des articles du Traité. C'est cette conséquence regrettable qui a amené nos prédécesseurs à confier à la commission des réparations certaines décisions, et la commission des réparations, ce sont les gouvernements.

Je ne reproche pas aux auteurs du traité de n'avoir pas fait ce qu'ils ont voulu, car ils n'étaient pas seuls et devaient s'entendre avec les autres. Ils seraient coupables, s'ils avaient été les maîtres, et s'ils n'avaient pas réglé les choses à la satisfaction du pays. Mais ils avaient des partenaires.

De même, nous n'avons pas pu faire ce que nous aurions voulu, parce que nous avons également en face de nous d'autres personnes avec qui il fallait bien nous entendre.

C'est pour cela qu'il serait injuste d'être sévère à l'égard des uns et des autres. Le traité a été ainsi fait. Nous subissons des difficultés à celles que les auteurs du traité ont connues.

M. LE PRESIDENT. Je tiens à dire à la commission que M. le ministre des finances est appelé à son ministère, et je prie ceux de nos collègues qui auraient encore des questions à lui poser de le faire brièvement.

M. CHASTENET. J'ai entendu avec intérêt les thèses opposées de M. Chéron et de M. Berthelot. Ce qu'il y a de tout à fait grave, c'est qu'ils ont tous les deux raisons.

M. BOUDENOOT. Alors, ils ont tous les deux tort. (Sourires).

M. CHASTENET. Les extrêmes se touchent. Voulez-vous me permettre de compléter ma pensée ?

M. Chéron sait si je suis de son avis, et que je suis intervenu toutes les fois qu'il s'est agi d'augmenter le maximum de la Banque de France, en disant : vous faites un emprunt forcé, le plus lourd que vous puissiez contracter. Il vaudrait mieux emprunter à 15, 20 % plutôt que d'avoir recours à ce procédé. Ce genre d'emprunt contient une faillite partielle. Qu'est-il arrivé ? Qu'à la place du franc-or, l'Etat paie en francs-papier, qui vaut le tiers de l'autre. C'est donc bien un acheminement vers la faillite que ces emprunts à la Banque de France.

Mais tout de même il y a quelque chose d'intéressant dans ce que dit M. Berthelot. Il nous a fait remarquer que le procédé de M. Marsal, qui consistait à se servir de papier de complaisance, revient à augmenter le nombre des billets, mais il a dit aussi que notre trésorerie va être en déficit de 30 milliards, qu'il faut les trouver quelque part, que l'impôt normal ne nous les donnera pas, et que, quoi que nous voulions, quoi que nous fassions, nous serons nécessairement, forcément acculés à un moment donné à cette émission nouvelle de billets de banque.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. C'est terrible.

M. CHASTENET. Je suis de votre avis, mais il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, il faut voir la situation en face. Aussi je vous demande comment, en dehors de ces emprunts par émission de billets de banque, comment vous allez pouvoir combler ce déficit de 30 milliards. Si vous ne voulez pas être réduits à cette extrémité, il faut chercher un système draconien, et il ne faut pas hésiter même à proclamer un certain concordat (Exclamations).

M. MILLIES-LACROIX, président. Vous me permettrez de vous demander de ne pas souligner le dernier mot de M. Chastenet (très bien ! très bien!).

M. ALEXANDRE BÉRARD. Après la visite du chef de l'état polonais et la réclame violente qui s'en est suivie dans tous les journaux, nous ne pouvons pas nous dissimuler que cette visite avait un but intéressé. Je pense que dans l'état de nos finances, nous ne pouvons pas faire de générosités à l'extérieur, et qu'on ne va pas encore donner quelques millions à l'Etat polonais, quelque sympathie qu'on puisse avoir pour lui.

M. LE MINISTRE. Non, il n'a pas été question jusqu'ici, en dehors des opérations antérieures, d'augmenter le découvert que nous avons en Pologne. Il a été question de l'organisation de cet Etat, encore fort embryonnaire, de l'envoi de conseillers français dans ses administrations, car tout a besoin d'être organisé là-bas, mais il n'a pas été question jusqu'ici d'emprunts.

M. LE PRESIDENT. Personne ne demande plus la parole pour poser une question à M. le Ministre ?.....

Vous me permettez, messieurs, en votre nom et au mien, de lui dire, avec M. Ribot, que nous admirons le courage avec lequel, il entreprend l'oeuvre si considérable et si difficile de la restauration de nos finances.

Mais nous le remercions tout particulièrement de la sincérité avec laquelle il nous a parlé. Nous n'étions pas habitués à une franchise pareille de la part des ministres des finances. Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de la commission des finances, tous les ministres nous ont paru très optimistes et nous ont présenté la situation financière comme favorable.....

M. RIBOT. Les présents sont toujours exceptés (sourires).

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie donc, monsieur le ministre, au nom de la commission des finances et au mien. Au cours de cette séance des paroles ont été prononcées dont je suis persuadé que vous retirerez un enseignement: il est nécessaire de faire des coupes, de porter la hache dans un budget où il y a, hélas! trop d'organismes parasitaires, beaucoup plus coûteux par les oeuvres qu'ils entreprennent que par eux-mêmes. Que le gouvernement donne du panache à quelques parlementaires dont il croit nécessaire par ce moyen de s'assurer le concours mais gardez-vous de les appeler à la tête d'aucun de ces services inutiles qui pullulent à la tête de nos administrations. Faites cet effort et réalisez des économies. C'est sur ces paroles, monsieur le ministre, que nous vous présentons notre salut cordial avec nos très-vifs remerciements. (marques d'approbation).

(M. le ministre des finances quitte la salle de la commission).

.....
.....

Après le départ de M. le Ministre des Finances, M. BRANGIER dit que, selon lui, et contrairement à la thèse soutenue par M. le Ministre, il y a lieu d'inscrire au budget un crédit de 2 milliards correspondant au remboursement à effectuer en 1921 à la Banque de France. On ne saurait se contenter de réduire en fait de 27 à 25 milliards les avances de cette dernière, il s'agit d'un véritable paiement à effectuer; en conséquence, un crédit est indispensable.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL déclare qu'il est entièrement d'accord avec M. Brangier. Sans doute, il était inadmissible que l'Etat fut forcé, par un article de la convention avec la Banque de France d'inscrire à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des avances, mais le Parlement, lui, a le droit et le devoir d'exiger l'inscription au budget des crédits correspondant à l'application de la convention avec la Banque de France. Le remboursement régulier des avances amènera, par la déflation progressive de la circulation des billets, le retour à une situation monétaire et économique plus normale.

M. DE SELVES rappelle qu'au cours de l'audition de M. le Ministre des Finances, celui-ci ayant envisagé l'éventualité de la création de nouvelles ressources fiscales il a fait observer qu'il faudrait avant tout diminuer les charges de l'Etat en supprimant les organismes administratifs inutiles. La Commission n'estime-t-elle pas qu'il y aurait lieu pour elle de marquer son orientation en ces sens en étudiant, avant d'entrer dans l'examen des budgets particuliers,

les suppressions susceptibles d'être réalisées, dès 1921 ?

M. LE RAPPORTEUR GENERAL constate d'abord que l'exposé de notre situation financière qu'il avait présenté à la Commission n'a été contredit par M. le Ministre des Finances dans aucun de ses éléments essentiels. Il convient donc de prendre acte des déclarations du Ministre à ce sujet et de manifester le désir de la Commission d'entendre à nouveau le Gouvernement sur le système financier qu'il adoptera pour mettre fin à l'état de choses actuel, qui est grave.

En ce qui concerne l'ordre des travaux de la Commission, plutôt que de commencer par un examen général des suppressions à réaliser, - examen général qui ne permettrait peut-être pas d'aboutir à des conclusions positives, - mieux vaut entrer tout de suite dans l'étude des divers budgets particuliers. Il est bien certain qu'en procédant à cette étude, la Commission devra sans cesse se rappeler la modicité des ressources nationales et être animée à tout moment de l'esprit d'économie le plus strict. C'est ainsi qu'elle donnera satisfaction au désir si légitime exprimé par M. de Selves et qu'elle fournira au pays un exemple salubre d'ordre et de régularité financières.

M. DE SELVES. Je crains que si nous entrons de plein-pied dans l'examen des budgets particuliers, nous n'opérons aucune suppression importante.

M. JEANNENEY, Cela est certain. Les rapporteurs des budgets particuliers cèdent forcément à une sorte d'esprit particulariste. Ils ne consentiront

à des réductions sur leurs budgets que si on en fait en même temps d'équivalentes sur tous les autres budgets. Aussi pourrions-nous prier M. le rapporteur Général de se livrer à un travail d'ensemble avec les Rapporteurs particuliers et nous apporter des propositions de suppressions et de réductions qui auraient un caractère absolument général.

M. DE SELVES. C'est cela: que M. le Rapporteur général nous fasse connaître ses conclusions à ce sujet.

M. LE PRESIDENT. Nous abordons l'étude du budget dans des conditions anormales, puisque à la Chambre, il n'y a eu encore sur ce budget ni rapport général, ni discussion générale véritable.

Ce n'est cependant pas une raison suffisante pour que nous entrions dès à présent dans une étude d'ensemble qui nous obligerait à examiner certains budgets particuliers sur lesquels la Chambre ne s'est pas encore prononcée. Prendre des résolutions au sujet de ces budgets n'irait pas sans des inconvénients sur lesquels j'appelle l'attention de la Commission. Il serait préférable de n'aborder que les budgets déjà votés par l'autre Assemblée, tout en nous inspirant d'un esprit général de compression et d'économie.

M. JEANNENEY. Il y a d'abord des questions de principe à trancher, par exemple, celle des sous-secrétariats d'Etat. Un examen fragmentaire du budget ne mènerait à rien dans la voie où nous voulons entrer.

M. LE PRESIDENT. Evitons toute procédure qui pourrait éveiller les susceptibilités de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. Ce que demandent M.M. DE SELVES & JEANNENEY, c'est en somme, que je procède, d'accord avec les rapporteurs particuliers, à un examen d'ensemble du budget des dépenses et que j'essaie d'adapter ce budget aux nécessités de l'heure présente par des suppressions d'organismes inutiles. Eh bien! je ne demande pas mieux que de me mettre à cette tâche et d'apporter à la Commission les résultats de mon étude. (Approbation unanime.)

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures 40 minutes.

Le Président de la Commission des Finances

